

décembre 2017

21^e année - Bimensuel
sauf juillet, août
et décembre:
une parution/mois -
N° d'agrément: P402024
Bureau de dépôt:
Charleroi X - 1/3120



PB- PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

alteréchos

L'actualité sociale avec le décodeur

www.alterechos.be 6 €

- Déontologie _ **Levée du secret professionnel : « vers un flicage généralisé » ?**
- Opinions _ **Jean-Jacques Jaspers : les dangers de l'émocratie**

Hors Série



LUTTE CONTRE

LE RADICALISME:

la sécurité au prix du social

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Sandrine Warsztacki
rédactrice en chef
Olivier Bailly
Nathalie Cobbaut
Manon Legrand
Marinette Mormont
Cédric Vallet
Julien Winkel

ONT COLLABORÉ

À CE NUMÉRO
Vincent Balau (st.)
Pierre Jassogne
Julie Luong
Céline Teret
Martine Vandemeulebroucke

RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Rue G. Tell 57 - 1060 Bruxelles
T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59
redaction@alter.be
www.alterechos.be

DIFFUSION ET COMMUNICATION

Marie-Ève Merckx

COORDINATION

Guido Sirletti
Céline Rémy

GRAPHISME

Cécile Crivellaro
Françoise Walthéry
(rougindigo.be)

CORRECTION

Eddy Boumans

IMPRESSION

Imprimerie Havaux - Nivelles

Ce numéro a été bouclé en décembre 2017

OPINIONS



Jean-Jacques Jaspers : les dangers de l'émocrati

Pour Jean-Jacques Jaspers, professeur de journalisme à l'ULB, médias et responsables politiques font régner l'émocratie, un néologisme pour signifier un système où les décisions et les discours sont dictés par l'émotion. Cette stratégie est exacerbée dans le contexte actuel de peur et de perte de repères.

EN PAGE 31



Ce hors série a été financé dans le cadre de l'appel FIPI de la Cocof

POLITIQUES

- 4 Radicalisation : « La surveillance a pris le pas sur les politiques sociales »
- 7 Lutte contre le terrorisme : le secteur associatif dans le viseur du fédéral

FORMATION

- 21 Les travailleurs sociaux face à la radicalisation : quelles formations proposées ?

DÉONTOLOGIE

- 12 Détecter le radicalisme : gare aux dommages collatéraux
- 15 Égarer sa carte d'identité deux ou trois fois devient suspect

PRISON

- 17 Isoler ? Regrouper ? Que faire des détenus condamnés pour terrorisme ?

JEUNESSE

- 24 Radicalisation : le secteur jeunesse acteur de prévention
- 28 Radicalisme : parole de travailleurs sociaux

OPINIONS

- 31 Jean-Jacques Jaspers : les dangers de l'émocratie
- 34 El Haji et Dasseto croisent leur regard sur la radicalisation
- 37 Carte blanche



alteréchos

ABONNEMENTS

Papier + Web : 125 EUR/an
Papier uniquement : 80 EUR/an
Web uniquement : 95 EUR/an
Découverte (web + papier) :
19 EUR/3 mois

Pour s'abonner, contactez
Pays d'Abonnements au
02 808 55 23 ou via le site
www.boitedemagazines.be

Pour toutes modification/
question, rendez-vous sur le site
www.paysdabo.be

Pays d'Abonnements est
également accessible via Twitter.
Envoyez votre tweet
à @Paysdabo_clients.

Insertions publicitaires :
prix sur demande à
marie-eve.mercckx@alter.be

La reproduction intégrale ou
partielle d'articles d'Alter Échos
est interdite par la loi parce
qu'elle porte préjudice à leur
exploitation normale.

L'Agence Alter est reconnue par
la Fédération Wallonie-Bruxelles
comme organisme d'éducation
permanente.

**Alter Échos est une publication
de l'Agence Alter asbl**

Presse & Innovations sociales
Siège social :
Rue Namèche 2B
5000 Namur
N° d'entreprise : 457 350 545
IBAN BE97 3101 2163 4349
BIC BBRUEBB



Attention à la marche!

PAR SANDRINE WARSZACKI

Le 7 janvier 2015, les frères Kouachi pénétraient les locaux de Charlie Hebdo armés de fusils d'assaut. Le 22 mars 2016, une bombe explosait dans le métro bruxellois. Nos démocraties sont touchées en plein coeur. Du jour au lendemain, le quotidien des banlieues parisiennes et d'un quartier populaire de Bruxelles se trouve braqué sous le feu des projecteurs. Pour tenter d'endiguer la spirale de la violence radicale, à chaque étage de la lasagne institutionnelle belge, les politiques annoncent leur plan de prévention.

Comment les politiques de lutte contre le radicalisme ont-elles impactées le travail social ? Réponse dans ce numéro hors série qui propose une sélection d'articles publiés dans nos colonnes depuis 2015.

« La politique de surveillance a pris le pas sur les politiques sociales », regrette aujourd'hui Fabienne Brion, professeure de droit à l'UCL (Lire article en p.4). Dans nos colonnes, la criminologue explique comment les spécialistes de la lutte contre le radicalisme ont construit un modèle « d'une bêtise consternante », celui de « l'escalier de Moghaddam » qui compare la radicalisation à une ascension psychologique en six étapes. Le sentiment d'injustice fonde le socle de la première marche. Voilà qui fait d'une grande partie du public des associations qui nous lisent des suspects potentiels ! Or la stigmatisation est un des mécanismes qui conduit justement à la radicalisation. « Les enseignants, les éducateurs de rue étaient des personnes chez lesquelles pouvaient s'exprimer ces griefs, où pouvait s'élaborer un lieu de mobilisation non violente, et, cet espace-là, on tend

à le faire disparaître », regrette encore Fabienne Brion. Tout se passe comme si on avait cessé de croire dans les politiques sociales menées dans ces quartiers au cours de ces 20 dernières années. Comme si on ne croyait plus au travail social et que la surveillance et la sanction étaient désormais la seule issue. « La récupération du travail social à des fins sécuritaires n'est pas quelque chose de nouveau. Mais les derniers événements pourraient opérer une légitimation de ce phénomène », s'inquiétait-on déjà dans les colonnes d'Alter Échos au lendemain des attaques de Paris (lire p.12 « Travailleurs sociaux : détecteurs de radicaux?). Deux ans plus tard, le projet de loi sur la levée

du secret professionnel vient confirmer ces craintes (lire p.10 « Levée du secret professionnel : vers un flicage généralisé ? »).

« La garantie du secret professionnel [...] résulte d'un choix de société fort. Elle donne à tous la possibilité d'être entendus sans être jugés, d'être aidés en continuant à décider pour soi, et permet aux professionnels de poser des actes en en mesurant toutes les conséquences. En cela,

il concourt à rendre possible une vie en société », plaide le comité de vigilance du travail social dans son « Manifeste du travail social »². Un texte qui devrait servir d'inspiration aux politiques de lutte contre le radicalisme si elles ne veulent pas se prendre les pieds dans l'escalier ! ■

NOTES

1. Édito publié le 4 avril 2017 dans Alter Échos n° 441-442
2. <http://www.comitedevigilance.be/?Manifeste-du-travail-social>

De l'ennemi extérieur, on est passé à l'ennemi intérieur. Du terroriste islamiste au délinquant radicalisé en prison, qu'il faut placer sous haute surveillance.

© SHUTTERSTOCK

RADICALISATION:

« La surveillance a pris le pas sur les politiques sociales »

Plan national de sécurité, plan Canal, plan global de prévention du radicalisme de la Région bruxelloise, plan de prévention du radicalisme à l'école, Réseau anti-radicalisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles...

La liste n'est pas close de toutes les initiatives « anti-radicalisme » qui ont été mises en place par les pouvoirs publics, surtout après les premiers attentats de Paris. Pour quels résultats ?

PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°441/442 du 23 mars 2017.

Les responsables politiques ont-ils fait du « football panique », comme l'estime François De Smet, le directeur du centre fédéral des Migrations, Myria, en observant l'accumulation des dispositifs de lutte contre le radicalisme ? Pour lui, la seule prévention possible se situe bien en amont, à l'école, dans des cours de philosophie qui apprennent aux jeunes à confronter pacifiquement leurs points de vue. Mais

le fait est là. Si la Région bruxelloise, par exemple, avait annoncé en juin 2016 des mesures « de lutte contre le radicalisme et pour le bien vivre ensemble », c'est au cours de ce mois de mars seulement que le budget pour le « vivre-ensemble » a été voté. On a voulu sécuriser d'abord.

Comme à tous les échelons de pouvoir d'ailleurs. Depuis 2013, 2014, les « plans » se sont ajoutés, superposés, au niveau fédéral, régional, communautaire et

communal. Le dernier-né est le Caprev, le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et extrémismes violents, lancé en février 2017 (voir encadré) par la Communauté française. En ligne de mire, partout, la radicalisation, un mot qui a pris un sens nouveau. Selon la criminologue et psychologue à l'ULB Marie Remy⁽¹⁾, c'est après les attentats de Madrid (2004) et de Londres (2005)

Le Caprev : « On ne fera pas delete et reset »

Le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les extrémismes et radicalismes violents (Caprev), lancé par Rachid Madrane, ministre communautaire chargé de l'Aide à la jeunesse, reste, pour le moment, un acteur discret même s'il mène campagne dans le milieu associatif pour faire connaître sa ligne verte (0800111 72). Ce numéro est la porte d'entrée dans un dispositif qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels confrontés à des comportements extrémistes. Ils peuvent recevoir bien sûr une écoute, un accompagnement spécialisé, mais cela ne s'arrête pas là. Le Caprev est « logé » dans l'administration générale des maisons de justice. Il pourra, dans le cadre d'injonctions judiciaires, prendre en charge des personnes signalées en voie de radicalisation pour lancer un parcours de

désengagement. « Je ne veux pas entendre parler de centre de déradicalisation, a expliqué Rachid Madrane. Nous ne sommes pas des ordinateurs qu'on peut reconfigurer en un clic. On ne fait pas delete et reset. Par contre, on peut aider quelqu'un qui serait prêt ou a été prêt à recourir à la violence à renoncer à celle-ci. »

Le Caprev ne sera pas un centre résidentiel mais un appui aux services de première ligne comme les assistants de justice, les services d'aide aux détenus. Autre élément innovant : le Caprev va développer un pôle de recherche et une expertise sur la radicalisation violente. C'est le seul dispositif qui prévoit aussi une auto-évaluation permanente. Le Caprev doit tisser un réseau de partenaires associatifs à Bruxelles et en Wallonie. À terme, il devrait compter 17 équivalents temps pleins.

qu'il va s'imposer dans les politiques publiques belges et européennes. Marie Remy constate que la figure du terroriste a évolué. De l'ennemi extérieur, on est passé à l'ennemi intérieur. Du terroriste islamiste au délinquant radicalisé en prison, puis au « *returnee* » où l'on associera désormais « radicalisation » et « départ en Syrie ». C'est en 2013 que Joëlle Milquet, à l'époque ministre de l'Intérieur, va créer la « Task Force Syrie » pour éviter le départ des jeunes vers la Syrie. Avec l'affaire Nemmouche (l'attentat contre le musée juif à Bruxelles), c'est le « *returnee* » qui devient la figure type du danger terroriste, et les premiers « plans » de lutte contre la radicalisation vont se mettre en place au niveau fédéral et communautaire tout en mobilisant désormais des acteurs autres que policiers. À l'époque, il s'agissait alors d'empêcher les jeunes de partir et de sanctionner ceux qui reviennent de Syrie. Les attentats contre *Charlie Hebdo* et contre l'Hyper Cacher vont confirmer cette figure du risque qu'est le « détenu radicalisé » et le « *returnee* », observe Marie Remy. En Belgique, le plan de lutte contre la radicalisation en prison va voir le jour en

mars 2015 et impliquer les agents pénitentiaires et les équipes psycho-sociales des prisons. Mais la figure du danger terroriste va encore évoluer. Le fait que l'attaquant du Thalys, le 21 août 2015, résidait à Molenbeek va commencer à attirer l'attention politique et médiatique sur cette commune. Les attentats de Paris et de Bruxelles vont faire le reste. Le danger aujourd'hui a pris la forme du « jeune Molenbeekois radicalisé ». Le plan Canal, lancé par le ministre de l'Intérieur, ne le cache pas. Il s'agissait de « faire le ménage à Molenbeek », surtout. « *D'un terroriste sans nom, sans visage et sans localisation*, explique Marie Remy, *on en arrive à un terroriste présentant le visage d'un islamiste radical, éventuellement 'returnee' localisé à Molenbeek ou résidant dans d'autres communes bruxelloises.* »

L'escalier de Moghaddam

Cette nouvelle figure du terrorisme a modifié l'approche de la lutte contre le radicalisme. Fabienne Brion, criminologue à l'UCL, constate qu'aujourd'hui, de l'école à la prison en passant par les associations de jeunes, « *tout le monde*

a peur. Pas spécialement des attentats mais peur de ne pas avoir signalé une situation à risque qui pourrait déboucher sur un attentat ». Et donc, dit-elle, « *il y a des signalements à tout va* ». La remise en cause du secret professionnel pour les travailleurs sociaux va dans le sens de cette surveillance généralisée. « *Je sens chez les enseignants et les travailleurs sociaux une vraie souffrance. Ils sont convaincus qu'ils ne peuvent pas travailler sans secret professionnel mais en même temps ils vivent cette injonction de signaler tout ce qui ressemble à une forme de radicalisation.* »

Les spécialistes de la radicalisation ont conçu un modèle, celui de « l'escalier de Moghaddam ». Ce modèle, adopté dans bien des pays et notamment par « notre » SPF Intérieur, décrit la radicalisation comme une montée d'escalier. « *D'une bêtise consternante* », selon Fabienne Brion, l'escalier de Moghaddam comporte six marches. La première part du sentiment d'injustice et à la dernière marche la personne rejoint le groupe de militants. Le fait que des personnes ressentent une contradiction entre les discours égalitaires et les réalités de

l'inégalité ne permet pas de prédire qui, parmi elles, va passer à l'acte. Dans les dispositifs de lutte contre la radicalisation, la première marche est assimilée à un groupe « à surveiller ». On les appelle, dans le jargon des adeptes de Moghaddam, des « Tina », pour There Is No Alternative. Dans ce schéma, note la criminologue de l'UCL, le premier signe de dangerosité est le fait d'avoir des griefs. « Si vous êtes un peu indigné par votre situation sociale, c'est que vous n'êtes pas résilient, donc à surveiller. On ne sait pas grand-chose sur le processus de radicalisation mais on converge tout de même sur un point : le fait d'être ciblé produit de la radicalisation.

C'est donc le serpent qui se mord la queue. Ces jeunes ont des griefs, donc ils sont dangereux, donc on le surveille et en les surveillant on leur confirme qu'ils ont bien raison d'avoir des griefs. There Is No Alternative, et donc signalons les populations qui sont mécontentes de leur sort. » La criminologue de l'UCL cite aussi le cas du centre de prévention des comportements radicaux à Montréal (qui a inspiré la Communauté française pour l'élaboration du Caprev). Là, ils ont élaboré un baromètre des comportements des jeunes. Parmi les attitudes jugées inquiétantes, on relève le fait de prendre des distances avec sa famille, de s'isoler. « Mais ce comportement se retrouve chez plein d'ados », s'exclame Fabienne Brion. Autre exemple. Le fait de tenir des discours de méfiance à l'égard de la démocratie est certes théorisé par Daesh mais cette défiance à l'égard des institutions se retrouve aujourd'hui dans une large part de la population.

Signaler, dénoncer, incarcérer

Fabienne Brion pense que tous ces dispositifs de lutte contre la radicalisation

n'étaient pas qu'un effet d'annonce destiné à rassurer la population : « Ils sont efficaces à leur manière. Ils mettent une vraie pression sur les professionnels du secteur social. On leur dit que c'est eux et eux seuls qui peuvent repérer quelque chose mais repérer quoi ? » L'objectif de ces différents plans de lutte contre la radicalisation est au bout du compte de produire des signalements. Mais jusqu'où aller dans cette logique ? L'impasse est particulièrement évidente pour les assistants de justice. Le détenu « radicalisé » voit ses proches surveillés car ils ne peuvent qu'être dangereux et donc « signalables », et le domino tombe

« Je ne veux pas entendre parler de centre de déradicalisation. Nous ne sommes pas des ordinateurs qu'on peut reconfigurer en un clic. »

Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice

à l'infini. Avec pour conséquence aussi une énorme croissance du nombre d'incarcérations. On est passé de six détenus qualifiés de « terroristes » en 2013 à plus de 100 aujourd'hui. « On a commencé à enfermer les returnees avant même que la loi qualifiant d'infraction le retour et le départ vers la Syrie n'existe. »

Pour la criminologue de l'UCL, la politique de surveillance a pris le pas sur les politiques sociales. « Les enseignants, les éducateurs de rue étaient des personnes chez lesquelles pouvaient

s'exprimer ces griefs, où pouvait s'élaborer un lieu de mobilisation non violente, et, cet espace-là, on tend à le faire disparaître. » Et de citer ces propos pleins de désarroi d'un travailleur social néerlandais : « Je devrais dire aux jeunes de me faire confiance, de me parler, mais en même temps j'ai envie de leur dire aussi de ne surtout pas me parler pour qu'ils gardent confiance en moi. »

Et le Caprev ? Fabienne Brion a un regard plus bienveillant sur ce nouvel acteur. Parce qu'il peut freiner cette logique d'incarcération continue et prévoit d'évaluer sans cesse sa pratique. Le discours de Madrane, il est vrai, casse un peu les propos fanfarons souvent entendus. « Nous allons travailler sur mesure, au cas par cas. Il n'y a pas de recette miracle car il n'y a pas de processus standard de la radicalisation mais différents facteurs qui s'enchevêtrent : marginalisation socio-économique, sentiment d'injustice, embrigadement sectaire, fascination pour la violence... » Et d'assurer qu'il « faudra rester humble et reconnaître qu'on manque encore de recul dans le temps pour évaluer l'efficacité de ces programmes ». Voilà qui a le mérite de la lucidité. ■

NOTE

1. « Levée du secret professionnel : vers un flicage généralisé ? », novembre 2016, Martine Vandemeulebroucke.



Des jeunes visiblement en pleine méditation sur la présence massive de l'armée dans les rues de Bruxelles

CC EOGHAN O'LOINNAIN

Lutte contre le terrorisme : le secteur associatif dans le viseur du fédéral

Les plans Canal et BELFI ont laissé des traces auprès des associations bruxelloises: descentes de police traumatisantes, établissement de listes d'usagers, craintes quant à l'utilisation de données concernant les travailleurs... Avec, en plus du sentiment d'être criminalisé, le risque de perdre le contact avec les plus vulnérables de notre société.

PAR CANDICE VANHECKE

C'est un court article paru dans le journal *Le Soir* du 25 octobre dernier qui a fait bondir la Fédération francophone des écoles de devoirs. Un quart de page évoque un extrait du rapport « radicalisation » de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats. Y sont pointées des « écoles de devoirs et, plus largement, des initiatives associatives relevant de l'accompagnement ou du perfectionnement scolaire susceptibles de jouer un rôle de diffusion des idéologies en lien avec le radicalisme ou le radicalisme violent ». En clair, une partie du secteur associatif serait suspectée de compter, en son sein, des endoctrineurs de tendance djihadiste. Tentative d'un membre de ladite commission de tempérer les conclusions du rapport : il serait avant tout question de l'encadrement éducatif estampillé musulman. Pas assez pour rassurer la Fédération francophone des écoles de devoirs, qui procède illico à une mise au point sur son site Internet, histoire d'éviter un nouveau tour sur le manège des amalgames.

Le ras-le-bol est perceptible. Il se comprend au regard des presque deux dernières années écoulées, qui ont vu le secteur associatif bruxellois se transformer en terrain privilégié d'investigation antiterroriste. En ligne de mire principale : les asbl actives dans les quartiers à dominante allochtone, qui firent l'objet de toutes les attentions policières dans le cadre du plan Canal, lancé en février 2016, mais aussi du plan BELFI contre la fraude sociale, datant de 2014. Ce dernier, qui visait à démasquer la fraude sociale dans le secteur associatif, fut intégré au plan Canal dédié, quant à lui, à la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Des infractions à la législation des asbl servirent donc à alimenter les investigations antiterroristes et, ce faisant, les résultats du très médiatique plan Canal.

Comme on le sait, le tissu associatif molenbeekois a particulièrement pâti de ce climat de suspicion. « *C'est bien simple, les policiers ont pour ainsi dire passé au crible toutes les asbl basées sur le territoire de la commune*, constate Olivier Bonny, coordinateur du programme de cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean. *Ils ont exigé l'ensemble des données les concernant : statuts, bi-*

« C'est bien simple, les policiers ont pour ainsi dire passé au crible toutes les asbl basées sur le territoire de la commune »

Olivier Bonny, coordinateur du programme de cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean.

lan comptable, contrats de travail, liste des bénévoles, etc. Bien sûr, c'est légal, mais totalement inhabituel dans le secteur associatif. D'autant plus que nous sommes déjà contrôlés par nos autorités de tutelle respectives. Au-delà du seul examen administratif, les policiers ont aussi vérifié, pour chaque asbl, les listes des administrateurs, de façon à détecter ceux qui avaient éventuellement un casier. Très pratique pour ensuite jeter le discrédit sur l'ensemble de l'association. » Une démarche qui a d'ailleurs permis au ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), de décréter que, sur la seule zone de police de Bruxelles-Ouest, 74 associations affichaient un lien avec le radicalisme, l'extrémisme ou le terrorisme. Nature et degré de ces liens ? Mystère.

Listes de membres et descentes policières

Il y a aussi la manière de procéder, qui n'est pas toujours bien passée. Comme auprès de l'asbl La Rue, qui a vu des

policiers débarquer à la fin d'un cours de français organisé dans une antenne de l'association. Une descente qui a intimidé tant la formatrice que les apprenants. « *Le problème du plan Canal, c'est qu'on est face à un processus de stigmatisation et de criminalisation indifférenciée des asbl.* » Des asbl, et pas seulement, puisque des listes d'usagers ont aussi été réclamées aux responsables associatifs, comme nous le signale la Ligue des droits de l'homme, qui a dû répondre aux questions de travailleurs sociaux confrontés à pareilles pressions policières. Olivier Bonny confirme : « *Cela a concerné des mosquées sous statut d'asbl, mais aussi certaines maisons de jeunes. Or, les responsables d'association n'ont tout simplement pas le droit de transmettre ce genre d'information.* » Concernant les mosquées, le premier échevin molenbeekois Ahmed El Khannouss (cdH) avait déjà dénoncé l'établissement de listes de fidèles dans un courrier adressé aux ministres de la Justice et de l'Intérieur. Malgré le déni de la bourgmestre Françoise Schepmans (MR) qui a suivi, il nous confirme l'existence de telles pratiques qu'il qualifie d'« immondes ».

Du côté des responsables des lieux de culte musulmans, on panse ses plaies. Aucune envie d'y remuer le couteau et, surtout, d'attirer à nouveau l'attention médiatique et peut-être policière en évoquant ces épisodes difficiles. Pourtant, un bénévole musulman nous confie son dépit face à certains paradoxes dans la manière de mener la lutte contre le terrorisme. Soufiane¹ est actif dans une mosquée du nord de la capitale. « *Avant le 13 novembre 2015, Bilal Hadfi, l'un des terroristes des attentats de Paris, était venu quelques fois à la mosquée. Ce n'était pas un fidèle assidu, plutôt un jeune en plein questionnement sur l'islam. Comme souvent dans ce genre de cas, il s'est retrouvé face à un imam qui connaît certes très*

Évidemment, pour le fédéral, il est toujours plus intéressant de présenter à la presse un projet façon « solution miracle contre la radicalisation », plutôt que d'annoncer des moyens supplémentaires.

bien les textes sacrés, mais pas grand-chose du contexte local. » Les réponses, il a donc été les chercher ailleurs, avec la suite funeste que l'on connaît. « *Après les attentats parisiens, j'ai rapidement pris contact avec l'agent engagé par la commune pour lutter contre le radicalisme. Même si notre mosquée n'est pas responsable de la dérive de ce garçon, il était important de pouvoir discuter avec cet agent, de réfléchir ensemble aux suites à apporter à un tel drame. Contre toute attente, ça a été une galère sans nom pour le rencontrer. Cela ne dénote pas une grande envie de travailler main dans la main avec l'associatif musulman pour lutter contre la radicalisation.* »

Experts versus acteurs de terrain ?

Évoquez les cellules, agents et tous les projets consacrés spécifiquement à la lutte contre le radicalisme violent avec Najib Chaquiri et vous n'assisterez pas non plus à un flot d'enthousiasme débordant. À beaucoup d'amertume, certainement. Cet animateur socioculturel, qui a travaillé de 2010 à 2017 à la maison de jeunes « Le 88 » (Bruxelles-Ville), enrage de voir le secteur associatif traditionnel de plus en plus étranglé financièrement, tandis que des fonds semblent se débloquent au seul son des mots « lutte contre la radicalisation ». « *D'un côté, on a vu la Région bruxelloise prête, en 2016, à déboursier 275.000 € pour des capsules vidéo de prévention, puis, cette année, le fédéral désireux de financer une asbl sortie de nulle part, à hauteur de 100.000 € (l'asbl We Love BXL, NDLR). De l'autre côté, on réduit les subsides des associations implantées de longue date, qui ont une vraie connaissance de la jeunesse bruxelloise. Pour tout vous dire, à la maison de jeunes 'Le 88', on en est même venu à se demander s'il ne fallait pas réorienter notre action pour cadrer avec cette fameuse 'lutte contre la radicalisation', de*

façon à obtenir des fonds suffisants pour fonctionner normalement. Cette option a finalement été abandonnée car nous ne voulions pas dénaturer notre projet, mais cela vous donne une idée de la détresse financière dans laquelle se trouvent certaines associations. »

Effectivement, il nous revient que ce genre de dilemme taraude aussi d'autres asbl qui se trouvent dans pareil cas. « *La stratégie actuelle contre le radicalisme n'a aucun sens, fulmine Najib Chaquiri. On porte aux nues de soi-disant experts qui détiendraient des solutions toutes faites contre la radicalisation, au détriment d'acteurs sociaux qui ont noué de longue date des liens de confiance privilégiés avec les jeunes. Ce sont eux qui sont en première ligne pour prévenir les dérives des ados, qu'elles soient de nature radicale ou non.* » Et le jeune homme de se souvenir de cet adolescent qui fréquentait « Le 88 » au début du conflit syrien : « *Ce garçon avait visionné des vidéos atroces de la guerre en Syrie. Il n'avait plus qu'une idée en tête : partir sur le terrain pour sauver des vies. Il était clairement en état de choc. On a pris le temps de discuter avec lui de la complexité de ce conflit et de l'illusion que constituait son désir de jouer les héros là-bas. Il a fini par se calmer et n'a plus jamais songé à partir en Syrie. Par contre, je vous promets que si vous envoyez ce genre de gars auprès d'un organisme affublé du label 'lutte contre la radicalisation', il va se sentir stigmatisé, se braquer et refusera très probablement de s'ouvrir à des gens qu'il ne connaît pas.* »

Lutter contre la radicalisation ou gagner les élections ?

Évidemment, pour le fédéral, il est toujours plus intéressant de présenter à la presse un projet façon « solution miracle contre la radicalisation », plutôt que d'annoncer des moyens supplémentaires

pour le tissu associatif traditionnel. Quand bien même il privilégierait cette deuxième option, cela n'effacerait pas l'impact des plans Canal et BELFI, qui ont entamé la confiance des acteurs sociaux et, parfois aussi, des usagers. Car quelle utilisation finale sera faite de toutes les informations récoltées par les policiers ? C'est la question que se pose Hugues Esteveny, coordinateur sociopolitique de Lire et Écrire Bruxelles : « *L'objectif affiché est la lutte contre la fraude sociale au sein des asbl. Très bien, mais quid des données concernant les travailleurs et les particuliers ? On peut raisonnablement craindre que cette masse d'informations finisse par être croisée avec d'autres, par exemple les données contenues dans les registres de la population des communes.* »

De quoi rebuter les publics les plus vulnérables à encore bénéficier de tout soutien associatif, estime Marco Martiniello, directeur du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations. « *Un nombre croissant de jeunes n'a aujourd'hui plus de contacts avec les institutions. Or, ce sont précisément ces jeunes qui sont le plus à risque d'être un jour happés par des mouvances extrémistes. Avec le plan Canal et le focus policier sur les associations, on les dissuade de se tourner vers ceux qui pourraient les empêcher de sombrer dans l'engrenage de la radicalité. Encore une fois, on mise tout sur la sécurité, très porteuse sur un plan électoral, mais peu constructive si l'on souhaite réellement lutter contre la radicalisation.* » Et, avec 20% des Bruxellois de 18 à 24 ans qui sont aujourd'hui sans emploi ni formation², autant dire que les besoins de structures d'accompagnement et de réinsertion sont pour le moins criants. N'en déplaise aux tenants du « tout-sécuritaire ». ■

NOTES

1. Prénom d'emprunt.

2. Le Soir, mardi 21 novembre 2017.

Levée du secret professionnel :
vers un

« FLICAGE GÉNÉRALISÉ » ?

L'obligation de respecter le secret professionnel va-t-elle se transformer en obligation de dénoncer quiconque paraît suspect de radicalisme ? La proposition N-VA, actuellement en débat à la commission « Terrorisme » de la Chambre, suscite toutes les craintes. Mais derrière la lutte contre le terrorisme se cache sans doute un autre objectif, celui de mettre fin au secret professionnel des travailleurs sociaux, cet obstacle à un contrôle accru des chômeurs, des malades et des allocataires de CPAS.

PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°434 du 30 novembre 2016.

La N-VA a de la suite dans les idées et le secret professionnel dans sa ligne de mire. Sur le plan parlementaire, tout a commencé en mars dernier lorsque la députée N-VA Valérie Van Peel a déposé à la commission « Lutte contre le terrorisme » une proposition de loi visant à empêcher les travailleurs des CPAS d'invoquer le secret professionnel lors d'une enquête sur des faits liés au terrorisme. À l'époque, les trois fédérations de CPAS estimaient que cette commission n'avait

aucune compétence pour modifier la loi organique des CPAS et que, par ailleurs, aucune modification du code d'instruction criminelle n'était nécessaire. La loi prévoit déjà des exceptions à l'obligation de secret professionnel, rappelle Luc Vandormael, président de la Fédération des CPAS wallons. Le Conseil d'État a confirmé cette analyse en rendant un avis très critique sur la proposition de loi considérée comme discriminatoire à l'égard des travailleurs des CPAS. Valérie Van Peel l'a retirée et les CPAS ont poussé un soupir de soulagement.

Le soulagement fut bref car, à la rentrée parlementaire, la députée est revenue à la charge avec un nouveau texte incluant cette fois l'ensemble des professionnels des institutions sociales. « Le Conseil d'État laissait sous-entendre que si le législateur voulait modifier le secret professionnel, il devait viser tous ceux qui y étaient tenus, donc aussi les médecins, les avocats, pas seulement les CPAS et les professionnels de la sécurité sociale, explique Eric Massin, député PS, membre de la commission « Terrorisme » et par ailleurs président du CPAS de Charleroi. *Sauf à justifier pourquoi on faisait ainsi une exception au secret professionnel. La N-VA ne l'a pas fait.* » Parce que, estime Eric Massin, c'est bien le secret professionnel des travailleurs sociaux qui est dans le collimateur et seulement celui des travailleurs sociaux.

La proposition « Van Peel » contient

deux volets. Le premier exige de la part des institutions de sécurité sociale et de leurs travailleurs de fournir des renseignements administratifs à la justice en cas d'enquête terroriste. Pas de quoi s'énerver a priori, mais les fédérations de CPAS tiquent déjà. Le texte en flamand parle d'infractions terroristes. Le texte en français vise la recherche de « crimes et délits », ce qui est déjà un champ bien plus large, qui dépasse le cadre de la commission « Terrorisme ». Le second volet est pire encore. Il parle d'une obligation « active » de signalement dans le cas où le travailleur social prendrait connaissance d'informations pouvant constituer des « indices » d'une infraction terroriste. « Pense-t-on vraiment qu'un terroriste va demander l'aide financière du CPAS pour acheter une ceinture d'explosifs, ironise Luc Vandormael. *Le travailleur social peut avoir des doutes, il peut se poser des questions, mais cela justifie-t-il de mettre fin au secret professionnel ?* »

Ce qui inquiète les opposants à la proposition de loi, c'est le côté très vague du texte. On parle d'« indices », pas de faits. Et la notion de « personnel » des institutions de sécurité sociale est des plus floues également. Un jardinier qui travaille pour le CPAS pourrait-il (devrait-il) dénoncer un usager qui se laisse pousser la barbe ? Une infirmière sociale de l'ONE devra-t-elle signaler une famille jugée « radicalisée » ? Un assistant



L'obligation de respecter le secret professionnel va-t-elle se transformer en obligation de dénoncer quiconque paraît suspect de radicalisme ?

© STEPHENTOPP

soumise au Conseil d'État. « *Il a fallu batailler dur*, explique le député Écolo. *Le MR est totalement acquis à la proposition Van Peel.* » Cette résistance des partis de la majorité lui fait craindre que, même si le Conseil d'État devait dézinguer le texte, ces partis poursuivent sur leur lancée.

La fraude sociale, le vrai enjeu

La crainte est d'autant plus justifiée que le projet de loi sur le secret professionnel annoncé par le ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus et le ministre de la Justice Koen Geens ne verra pas le jour. Le ministre MR l'a clairement fait comprendre à l'occasion d'une question parlementaire d'Eric Massin le 19 octobre dernier. « *Le ministre de la Justice et moi-même nous sommes*

travailleurs des CPAS en cas de fraude sociale. *« Les CPAS n'ont aucun intérêt à couvrir la fraude sociale, rappelle Luc Van Dormael. Une enquête menée, sous le gouvernement précédent, a montré à quel point cette fraude était très limitée dans les CPAS. De toute façon, cela ne justifiera jamais de mettre à mal le secret professionnel. »* Et d'ajouter, désabusé, « *ces derniers mois, toutes les mesures que l'on nous demande de prendre sont de l'ordre de la sanction et du contrôle, pas de la lutte contre la pauvreté.* »

Les CPAS ne voient pas vraiment le bout du tunnel dans ce domaine. Leur dernier motif d'inquiétude, ce sont les cellules de sécurité intégrale locales (CSIL) lancées par le ministre de l'Intérieur et qui doivent permettre la circulation d'informations sur des personnes suspectées de s'être radicalisées. Le texte de la circulaire prévoit que les informations de la police doivent être complétées par d'autres « *émanant du secteur social, des communautés scolaires...* » « *Le texte est trop flou. Il encourage un fonctionnement à la Big Brother* », écrivent les trois fédérations des CPAS. « *Pour le moment, la circulaire précise que le secret professionnel des*

acteurs sociaux est sauvegardé dans les CSIL, explique Eric Massin, *mais si demain, le code d'instruction criminelle devait être aménagé comme le prévoit la proposition N-VA, les assistants sociaux ne pourront plus faire barrage à une obligation de délation.* » ■

WEB+

- « Détecer le radicalisme, gare aux dommages collatéraux », *Alter Échos* n°397, 17 février 2015, Amélie Mouton.
- « Égarer sa carte d'identité deux ou trois fois devient suspect », *Alter Échos* n°397, 17 février 2015, Marinette Mormont.

de la Croix-Rouge est-il concerné ? Qui doit donner des informations ? Et sur quels critères ? « *C'est du flicage généralisé* », résume Gilles Vanden Burre, député Écolo et rapporteur pour la commission « Terrorisme », et « *c'est d'autant plus grave que l'on parle bien d'obligation d'informer la justice. Si le travailleur ne le fait pas, il sera sanctionné.* »

Pour Gilles Vanden Burre, obliger les travailleurs sociaux à trahir le secret professionnel, les transformer en auxiliaires de police, c'est briser le lien de confiance entre les usagers et les travailleurs sociaux et détricoter à terme tout le travail social. Les fédérations des CPAS l'ont bien compris. Elles ont écrit aux membres de la commission « Terrorisme » le 5 octobre. « *Quelles sont les compétences des membres du personnel pour juger de ce que ce sont des informations constituant des indices sérieux d'infractions terroristes ? Qui subira les conséquences d'un éventuel dérapage causant un dommage à une personne à la suite d'accusations inconsidérées ? Le membre du personnel ou l'institution à laquelle il appartient ?* »

Les CPAS n'ont pas reçu de réponse à leur lettre mais l'opposition a fini par obtenir que la proposition de loi soit

« Pense-t-on vraiment qu'un terroriste va demander l'aide financière du CPAS pour acheter une ceinture d'explosifs ? »

Luc Vandormael, Fédération des CPAS wallons

ralliés au texte parlementaire », dit-il à propos de la proposition Van Peel. Et Borsus, de préciser qu'il voudrait qu'on aille « *plus loin que les infractions liées au terrorisme* ». Plus loin ? « *En ce compris les faits liés à la fraude sociale ?* », demande le député PS. « Non », assure le ministre. Mais pour Eric Massin, il ne fait aucun doute que la levée du secret professionnel visera aussi la fraude sociale. Le secrétaire d'État chargé de la lutte contre la fraude sociale Philippe De Backer (Open VLD) avait d'ailleurs annoncé, pour cet automne, une mesure visant à lever le secret professionnel des

Détecter le radicalisme: **GARE** aux dommages collatéraux

Former les travailleurs sociaux à détecter les signes du radicalisme : la proposition est dans l'air depuis les tragiques événements de janvier. Est-ce vraiment une bonne idée ? Et, surtout, est-ce vraiment leur rôle ? Sur le terrain, le vrai défi semble être d'une autre nature : continuer à travailler sereinement dans un climat où les tensions et les divisions sociales sont exacerbées. **PAR AMÉLIE MOUTON**

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°397 du 17 février 2015.

Fusillade meurtrière à Charlie Hebdo, prise d'otages sanglante dans un supermarché casher et puis, quelques jours plus tard, en Belgique, les forces de l'ordre qui déjouent un projet d'attentat, les policiers qui n'osent plus sortir des commissariats, les militaires déployés dans les rues. Difficile de se mentir : 2015 a commencé sous le signe de la terreur. Face à l'émotion de la population, les responsables politiques sont rapidement montés au créneau, proposant un durcissement de l'arsenal pénal ou des idées douteuses comme une IPPJ spéciale pour jeunes radicalisés. À chaque niveau de pouvoir, on a pu enregistrer une réaction. Le 16 janvier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a sorti son « plan d'action pour la prévention du radicalisme et l'amélioration du vivre-ensemble ». Le 21 janvier, c'était le tour de la Région de Bruxelles-Capitale, qui a présenté son « plan global de prévention et de lutte contre le radicalisme ». Quelques jours auparavant, la Région wallonne avait elle aussi annoncé la nomination prochaine d'un référent radicalisme et la création d'un groupe de travail « sur la détection en amont des signes de radicalisation, notamment chez les jeunes ». Tous ces plans viennent se superposer à d'autres mesures prises auparavant par le fédéral, notamment les fameux « fonctionnaires

radicalisme » déployés dans plusieurs communes.

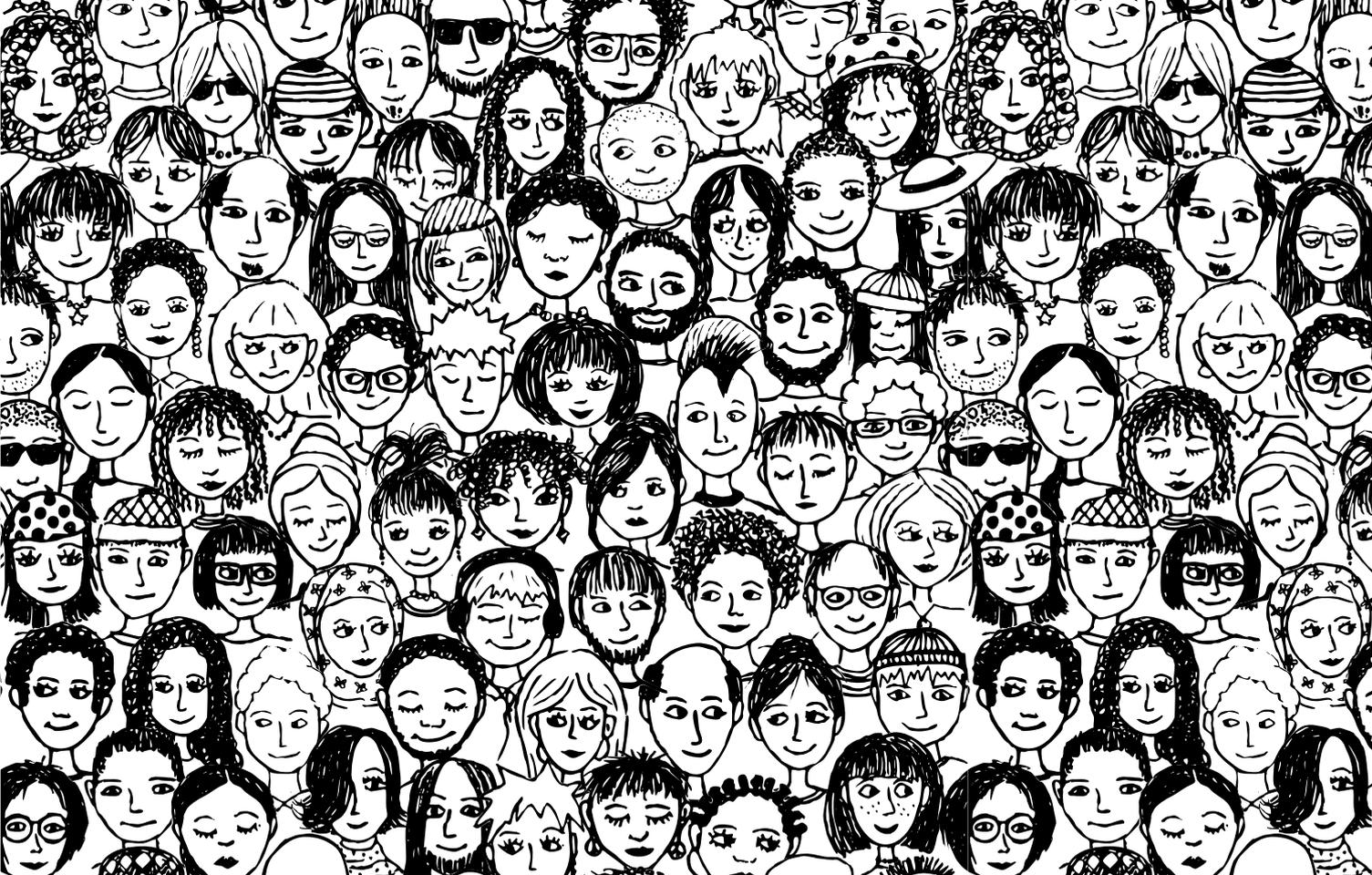
Détecteur de radicaux

Dans tous ces dispositifs, le travailleur social est plus ou moins explicitement invité à jouer un rôle : celui de quelqu'un qui pourra détecter les signes avant-coureurs d'un basculement vers une radicalisation potentiellement dangereuse pour la société. Paul Magnette, par exemple, a été très précis : « La Région wallonne peut aider à la détection des signes de radicalisation dans le parcours de jeunes, via les travailleurs sociaux, les éducateurs des villes et communes, les maisons des jeunes et autres plans de cohésion sociale. Il s'agit d'établir des mécanismes d'information permettant une réaction rapide. » La radicalisation est ici sous-entendue dans sa dimension religieuse, en référence à l'islam, un peu comme s'il n'en existait pas d'autres. La radicalisation d'extrême droite par exemple, qui, de l'avis de certains travailleurs de terrain, est pourtant aussi problématique.

Cette mission implicite des travailleurs sociaux ne va évidemment pas sans poser question, et notamment celle du respect du secret professionnel. Le site *droitsquotidiens.be* a ainsi réagi très vite à la proposition de Paul Magnette : « Former les travailleurs sociaux et améliorer la prévention, pourquoi

pas ? Mais attention de ne pas perdre de vue le secret professionnel, auquel sont tenus la plupart des travailleurs sociaux. Ce principe est indispensable au bon fonctionnement de la société et à la relation de confiance entre une personne et le professionnel auquel elle se confie. » Un travailleur social qui suit une personne recherchée dans une affaire de terrorisme ne peut ainsi révéler des informations à la police, même si cette dernière se fait insistante. « Il faut se trouver devant un juge, que ce soit le juge d'instruction ou le juge d'un tribunal. » Comme *Alter Échos* le signalait dans un précédent numéro, les agents de prévention communaux, dont les nouveaux responsables radicalisme, ne sont, semble-t-il, pas soumis aux mêmes impératifs (lire *Alter Échos* n°393 : « Qui sont les responsables radicalisme ? »). Reste l'articulation de leur travail avec celui des autres travailleurs de terrain, une question qui reste toujours en suspens. « Je me mets à la place d'un éducateur de rue. S'il commence à raconter ce qu'il a vu sur le terrain et qu'on apprend qu'il a parlé, c'est fini, il peut oublier. Il ne sera plus jamais un interlocuteur de confiance », commente Khaled Boutaffala, directeur d'AtMOsphères, un service d'aide en milieu ouvert (AMO) de Schaerbeek.

Touria Aziz est détachée par l'association flamande D'broej (Bruxelles



Faut-il chercher des signes de radicalisation partout ? © SHUTTERSTOCK

s'organise pour l'émancipation des jeunes) auprès de deux maisons de jeunes situées aux alentours de la station de métro Étangs noirs, à Molenbeek. Elle juge que ce rôle qu'on veut faire jouer aux travailleurs sociaux n'est pas très réaliste. Les cas de radicalisation dont elle a eu connaissance ne concernaient en effet jamais des jeunes qui fréquentaient régulièrement l'associatif. « Ceux qui se radicalisent sont souvent des jeunes qui s'isolent, car ils savent que leur choix ne sera pas accepté à l'école, dans leur famille ni même à la mosquée, qui va bien souvent réagir si elle entend un discours radical. Ils fréquentent rarement des institutions. »

Libérer la parole

Bernard De Vos, le délégué général aux Droits de l'enfant, est aussi très critique. « Toutes ces idées de les former aux signes de radicalisation, c'est le pire qu'on pouvait faire. Même si je ne dis évidemment pas qu'il ne faut rien faire. Mais les signes, c'est quoi ? Ça va être une barbe, un foulard. Et le problème aujourd'hui, c'est qu'on prend tout au mot. Or, il va y avoir de plus en plus d'adolescents qui vont se laisser pousser la barbe, de jeunes filles tentées de

porter le foulard, pour dire quelque chose qu'ils ne peuvent pas communiquer autrement. »

Car pour lui, un des gros problèmes actuels est qu'on ne laisse pas les jeunes s'exprimer sur ces événements. « Les gamins ont été bombardés en un temps record d'un magma d'informations sur ce qui s'est passé à Paris, ce que cela révèle des réalités géopolitiques, etc. Il faut faciliter le passage de cette accumulation d'infos à un savoir, les aider à comprendre, à décoder. Comment ? En libérant la parole, quitte à entendre des propos qui nous choquent. Car on ne doit pas confondre une parole avec une pensée. Si un jeune dit : 'Moi, je trouve que les assassins de Charlie ont bien fait', et qu'on le prend au premier degré, c'est terriblement choquant. Mais si on creuse un peu et qu'il dit : 'Ben oui, mais moi j'aime pas qu'on se moque du Prophète', alors là on peut commencer à discuter. Mais si la seule réponse qu'on offre, c'est : 'Je ne peux pas entendre ça', il n'y a pas de dialogue possible. C'est seulement en énonçant les points de vue qu'on peut commencer à réfléchir dessus. »

Le délégué général aux Droits de l'enfant invite les travailleurs sociaux à

résister. « Ils ne doivent pas accepter de jouer un rôle qui n'est pas le leur. S'ils se trouvent face à une situation qu'ils ont l'impression de ne pas pouvoir maîtriser, à eux de mettre en balance les intérêts, à se faire aider par leur équipe, pour confronter les points de vue. » Pour lui, les réponses politiques aux attentats ont déjà fait beaucoup de dégâts. « Au moment où il faut resserrer les liens sur le vivre-ensemble, où il faut travailler la relation de confiance, on fait exactement l'inverse, on tombe dans la paranoïa, dans un système défensif et imbécile. Un fonctionnaire de dé-radicalisation, c'est le piège dans lequel il ne fallait pas tomber. »

Cet éducateur spécialisé, qui a longtemps dirigé l'association SOS Jeunes, estime qu'on aurait dû profiter de l'occasion pour faire certains constats. « Les dispositifs mis en place pour favoriser le vivre-ensemble et la cohabitation harmonieuse entre les communautés n'ont pas bien fonctionné. C'est donc qu'on n'est pas allé assez loin, qu'il faut faire encore mieux. On aurait pu nommer un fonctionnaire chargé d'améliorer les relations entre les communautés. Il aurait pu travailler sur la radicalisation, mais parmi d'autres questions. Aujourd'hui,



on abandonne un engagement d'améliorer la vie collective pour privilégier un travail intensif sur un petit nombre de personnes.»

Tout remonte à la surface

Le vivre-ensemble, c'est d'ailleurs ce qui inquiète les travailleurs sociaux présents dans les quartiers d'immigration, où règne aujourd'hui une vive tension. « Les difficultés ont toujours été là, c'est pour cela que le mot *émancipation* figure dans les statuts de toutes les organisations qui travaillent dans les quartiers populaires, raconte Touria Aziz. Il y a une population qui n'a pas les mêmes droits, les mêmes chances et qui ne se sent pas la bienvenue. C'est quelque chose que les jeunes ressentent au quotidien. Ils parlent de haine et d'injustice, qu'ils vivent à l'école et ailleurs ».

Depuis les attentats, elle a senti un changement : « Ils ont encore moins confiance dans la société. C'est comme si ces événements avaient mis à nu le deux poids-deux mesures, les injustices. Avant, ils pouvaient encore se dire que le problème était individuel. Maintenant, son aspect général est remonté à la surface. Beaucoup de jeunes parlent de partir ailleurs, de leur manque d'espoir, des attaques qu'ils subissent au quotidien. Ils ont une grande peur de s'exprimer de crainte d'être accusés de faire de l'apologie du terrorisme. » Et de raconter une récente animation réalisée dans une maison de repos. « Le thème était le Maroc. Ils avaient préparé du thé, des biscuits, des histoires à raconter.

Ils avaient aussi apporté des magazines de voyage. J'ai remarqué que plusieurs jeunes n'osaient pas montrer des photos avec des mosquées, par peur qu'on les accuse de promouvoir leur religion. Des petites craintes comme cela, je les vois se multiplier. La situation a un énorme impact sur leur quotidien. »

Khaled Boutaffala vit une expérience similaire. « Cette situation fait rejailir tous les problèmes qu'on rencontre depuis des années. Tout est mis sur la table en une seule fois, comme un gros paquet. On se sent un peu perdu. Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Est-ce qu'on va se tirer dessus en désignant les bons et les mauvais ? Ou est-ce qu'on va travailler à un vivre-ensemble ? » Il voit

avec angoisse que le racisme et l'intolérance gagnent du terrain. Il raconte plusieurs histoires : un collègue noir agressé dans le métro, un monsieur en djellaba qui cherchait le rayon des valises dans un supermarché et à qui on a répondu : « Si c'est pour rentrer chez vous, pas de problème c'est par là ! » Pour lui, il devient difficile de dire aux jeunes d'avoir confiance en la société. « S'ils

voient qu'autour d'eux, tout part en vrille, tu peux travailler tant que tu veux, ça ne va pas fonctionner. » Même dans son équipe, il n'est pas facile de parler de tout cela, tant le sujet inspire des réactions passionnées. « C'est très délicat. Pour l'instant, je n'ai pas trouvé de position idéale. Je pense qu'il faut laisser descendre la température pour pouvoir réfléchir sereinement à tout ce qui se passe. »

Pour ce directeur d'AMO, il faut que tout le monde s'y mette — l'école, la justice, les politiques — et travaille en concertation. « Le meilleur moyen de lutter, c'est l'éducation. Et ça commence à l'école, parce que c'est là que le jeune passe le plus de temps. Il faut refuser de participer à cette vague de panique. Les politiciens veulent gérer l'urgence alors qu'il faut penser à long terme. Tout le monde doit réfléchir : c'est quoi la société dans laquelle on veut vivre ? Comment on fonctionne ? Comment on accepte l'autre, sa différence ? Il faut jeter des ponts entre les uns et les autres, pour reconstruire. Sinon ça risque d'exploser. »

La surenchère politique, les chasses aux sorcières, les changements de loi, notamment celle sur le retrait de la nationalité belge chez les présumés terroristes qui choque nombre de personnes issues de l'immigration : tout cela renforce l'idée qu'il y a des citoyens de seconde zone. « Le vrai défi pour moi, c'est de renforcer ces jeunes, de leur donner de l'information, des outils qui leur permettent de rester debout, de répondre quand on les attaque, de comprendre leur histoire », insiste Touria Aziz. « Des outils pour ne pas céder à la haine à cause du manque de perspective et de confiance dans la société où ils vivent. La vraie lutte, aujourd'hui, doit être celle pour plus de justice et d'égalité. » ■

« Les travailleurs sociaux ne doivent pas accepter de jouer un rôle qui n'est pas le leur. »

Bernard De Vos, délégué général aux Droits de l'enfant

WEB+

- *Alter Échos* n°396 du 03.02.2015 : À l'école, dépasser le trouble de l'après-Charlie ?
- *Alter Échos* n°393 du 18.11.2014 : Qui sont les responsables radicalisme ?

« Égarer sa carte d'identité deux ou trois fois devient

SUSPECT »

Pour le Comité de vigilance en travail social, la lutte contre le radicalisme et le terrorisme, remise à l'honneur depuis l'attentat du *Charlie Hebdo*, sera l'argument imparable pour accélérer le mouvement, en cours depuis plusieurs années, de récupération du travail social à des fins sécuritaires.

PAR MARINETTE MORMONT

Cet article a été publié dans

Alter Échos n°397 du 17 février 2015.

Le Comité de vigilance en travail social veille, depuis 2003, à lutter contre « l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou répressives ». C'est son cheval de bataille. Et les travailleurs sociaux peuvent s'adresser à lui lorsqu'ils subissent des pressions en matière de secret professionnel et de déontologie. Depuis plusieurs années déjà, ce Comité s'inquiète du rapprochement entre le social et le judiciaire, deux sphères qui ne devraient, a priori, pas collaborer.

Exemple emblématique de cette tendance, la mise sur pied du rapport social électronique, qui prévoit l'échange d'informations entre les différents CPAS du pays et qui, sous couvert de simplification administrative, risquerait d'être utilisé pour renforcer le contrôle sur les bénéficiaires dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale. « Tout le monde doit tout communiquer à tout le monde. Il y a un vrai malaise autour de la confidentialité », commente une membre du Comité, qui s'inquiète de voir les métiers

du social changer de peau pour devenir du « travail social fast-food ».

La lutte contre le radicalisme et le terrorisme, aujourd'hui d'actualité, va-t-elle mettre (davantage) à mal l'éthique dont se prévaut le travail social ? Si depuis l'attentat du *Charlie Hebdo*, le Comité n'a pas encore été sollicité à ce propos, il s'attend que ces événements soient l'occasion rêvée, pour nos dirigeants, de donner un bon coup d'accélérateur à ce mouvement de « pénalisation du travail social ».

« Se taire va à l'encontre de la loi »

En 2010 déjà, la question avait fait du bruit. C'était au moment du vote de la loi « relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité ». À cette occasion, un colloque intitulé « La Sûreté de l'État commence par une autorité locale forte » était organisé à l'intention des communes et des CPAS, se remémore une professeure de travail social, membre du comité. Avec, au menu, l'exposé suivant : « Se taire va à l'encontre de la loi. » « On nous a expliqué que cette loi obligeait les fonctionnaires à répondre aux sollicitations de l'État et qu'ils avaient la possibilité de signaler, d'initiative, les faits troublants », relate-t-elle.

Exemples de « fait troublant » suggérés à l'époque ? « Quelqu'un qui a égaré sa carte d'identité deux ou trois fois devient suspect. Un individu qui tout à coup porte une barbe alors qu'il n'en avait pas auparavant devient lui aussi soupçonné... »

La loi de 2010 reconnaît le secret professionnel des médecins, des journalistes et des avocats. On n'y parle pas des travailleurs sociaux. Si le secret professionnel de ces derniers n'est pas pour autant remis en cause, que se passe-t-il s'ils sont aussi des fonctionnaires de l'État ? « À l'époque, nous avons eu écho de deux cas, où la Sûreté de l'État avait appelé des CPAS pour obtenir des renseignements », se rappelle la professeure. Dans un des deux cas, le CPAS a refusé de délivrer l'information. Dans l'autre, seules des informations contenues dans les registres de la population avaient été fournies.

Dans son point « Approche intégrale de la radicalisation », l'accord du gouvernement Michel précise aujourd'hui que « le gouvernement travaillera à une large mobilisation sociale dans la lutte contre le djihadisme violent, entre autres par un dialogue intensif avec les responsables religieux et la société civile » (p. 146). Entend-il par là associer davantage communes, CPAS, voire associations, à la détection du phénomène du radicalisme chez leurs publics et usagers ? Dans le contexte actuel, le pas sera sans doute vite franchi.

« C'était déjà une tendance lourde. [Ces événements] vont accélérer les choses et leur donner une légitimité, un argument de choix, estime le Comité. Car tout le monde s'est positionné. Tout le monde est Charlie. Chacun veut cette liberté [d'expression]. Mais au nom de cela, on va en fait être beaucoup plus contraint. » ■

L'AGENCE ALTER

exploratrice du social depuis 1995
fabrique deux revues d'intérêt public

ALTER ÉCHOS VOUS INFORME
DE L'ACTUALITÉ EN BELGIQUE...
AVEC LE DÉCODEUR!

LES ÉCHOS DU CRÉDIT & DE L'ENDETTEMENT
VOUS INFORMENT SUR LES ENJEUX DU SURENDETTEMENT
ET DE LA MÉDIATION DE DETTES

DISPONIBLES SUR ABONNEMENT
ET
DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

LISEZ-NOUS!

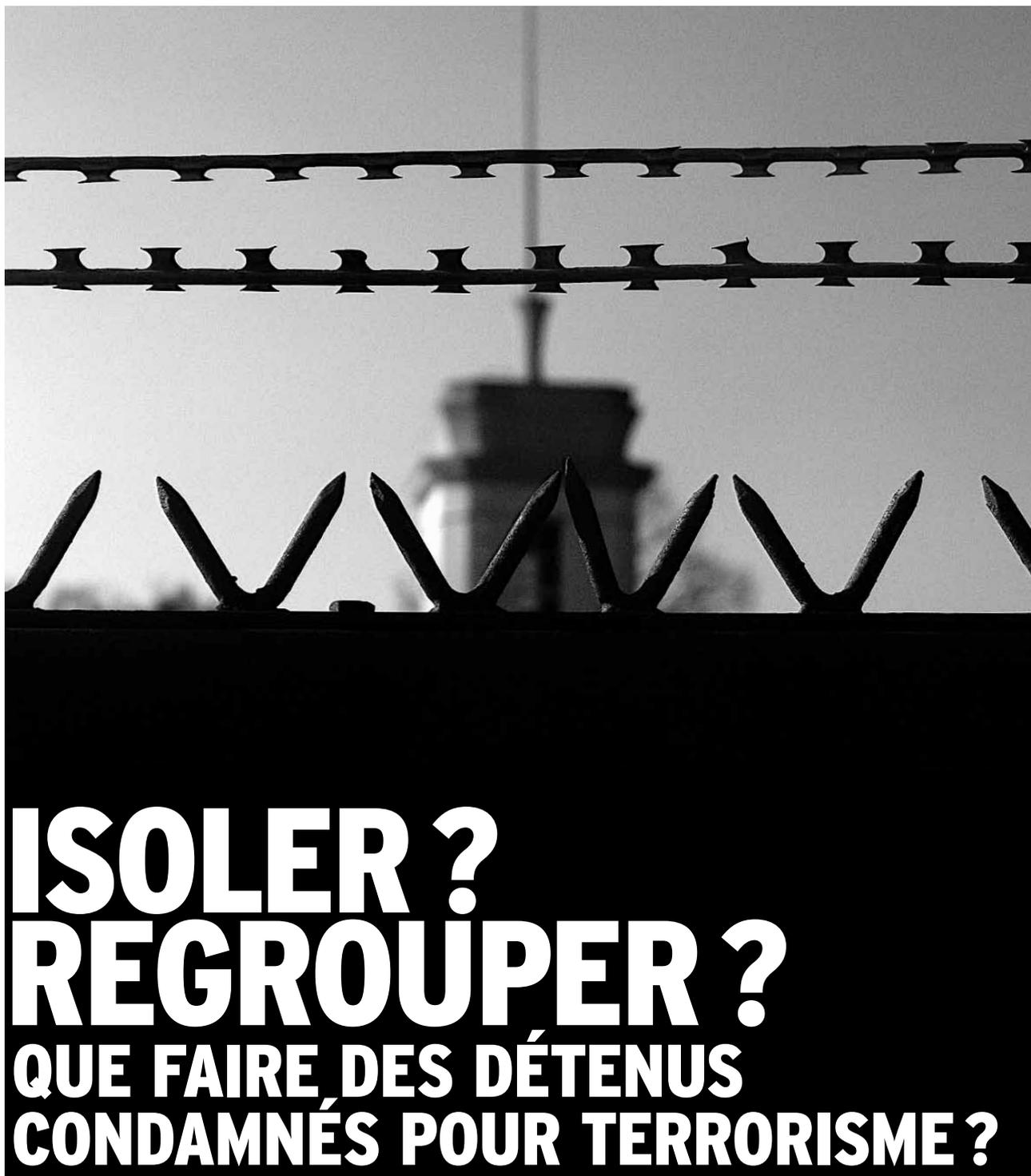
SOYEZ CURIEUX·SES!

SOUTENEZ-NOUS!

ABONNEZ-VOUS!



Plus d'infos : www.alter.be - www.alterechos.be - www.echorducredit.be - Facebook : Agence Alter
Agence Alter asbl - Rue Guillaume Tell, 57 - 1060 Bruxelles Éditeur responsable : Marie-Ève Merchez
Graphisme - Illustration : Olivia Sautreuil



© MATHIAS MULLER

ISOLER ? REGROUPER ? QUE FAIRE DES DÉTENUS CONDAMNÉS POUR TERRORISME ?

Faut-il, comme l'avait fait la France, regrouper les détenus incarcérés pour des faits de terrorisme et considérés comme radicalisés ? Ou les disperser, les intégrer dans les différentes prisons comme le préconisent les Danois ? La question divise experts et politiques. En Belgique, on fait un peu les deux à la fois. Sur quels critères ? Décryptage avec François Xavier, assistant à la faculté de droit de Namur et chercheur au centre Vulnérabilités et Sociétés.

PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

Cet article a été publié le 8 septembre 2017 dans *Alter Échos* N°450

Alter Échos: En 2015, le ministre de la Justice Koen Geens a décidé de créer des ailes spécialisées pour les détenus radicalisés. Mais en précisant qu'il s'agissait de la dernière étape, car la consigne restait celle de l'«isolation par la dispersion» des «intégristes». Comment se fait le choix du régime auquel seront soumis ces détenus ?

François Xavier: Le plan d'action contre la radicalisation dans les prisons prévoit, pour orienter les détenus vers telle ou telle prison, de prendre en compte différents critères dont certains sont assez flous. Le premier est un critère objectif: il concerne les personnes ayant commis des infractions terroristes. Le deuxième parle de personnes «assimilées»

aux auteurs d'infractions terroristes. On ne sait pas trop ce que cela veut dire. Le troisième, ce sont les «foreign terrorist fighters» («terroristes de retour») et enfin les «détenus qui montrent des signes de radicalisation». Sur la base de ce classement, les trois premiers types de détenus font l'objet d'un screening pour savoir s'ils doivent aller dans les sections D-Rad ex ou dans une des prisons satellites (lire ci-contre). Et s'ils vont faire l'objet d'un régime de sécurité particulier (RSPI).

AÉ: Qui décide de cette orientation ?

FX: Cela dépend de la direction générale de l'administration pénitentiaire qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans ce domaine. L'autre élément, c'est le régime auquel le détenu est soumis.

La loi évoque «la faculté» de placer les détenus ayant commis des infractions terroristes dans le régime particulier, RSPI mais les instructions données par le directeur général de l'administration disent, elles, que ces détenus doivent être immédiatement isolés des autres. C'est une interprétation de la loi.

AÉ: Les personnes incarcérées pour des infractions de droit commun font aussi l'objet de ce genre d'évaluation ?

FX: Oui, on parle des personnes présentant des risques de radicalisation, tant chez les prévenus que chez les condamnés. Au moment de l'incarcération, on évalue ce risque, et là on entre dans le problème de l'interprétation des signes de radicalisation. C'est très difficile. Avant, ces signes étaient

souvent ostentatoires. Les sociologues évoquent ce mécanisme par lequel des détenus accentuent les signes liés à une religion. Ils «fondamentalisent», mais ce n'est pas pour autant qu'ils entrent dans un processus de radicalisation violente. Ces signaux faibles sont de moins en moins intéressants à interpréter parce que beaucoup de radicalisés privilégient la stratégie de la dissimulation. Chaque détenu est donc un peu coupable de radicalisation, soit parce qu'il pratique intensément sa religion, soit parce qu'il camoufle les signes extérieurs.

AÉ: En fait, c'est tout détenu musulman qui est surveillé...

FX: Exactement, et cela pose des problèmes en termes de discrimination. On le

Les D-Rad ex et leurs satellites

En janvier 2017, il y avait 160 personnes détenues pour des faits liés au terrorisme en Belgique dont 23 se trouvent dans les sections D-Rad ex des prisons d'Ittre et de Hasselt. Ces ailes spécifiques disposent de vingt places chacune. Les sections D-Rad ex sont réservées aux détenus considérés comme les plus dangereux et dont le potentiel d'emprise sur les autres détenus est jugé le plus préoccupant. À côté de ces ailes réservées aux radicalisés, il existe aussi cinq prisons «satellites» à Andenne, Lantin, Saint-Gilles, Bruges et Gand susceptibles d'accueillir les plus radicalisés. Ces prisons disposent de personnel spécialement formé dans l'encadrement de ces détenus. La loi prévoit la possibilité pour les détenus présentant une menace «constante» de les placer sous un régime de sécurité particulier qui limite les

contacts avec les codétenus, les personnes extérieures, les soumet à des contrôles et fouilles systématiques. Dans les faits, les condamnés pour terrorisme sont systématiquement placés sous ce régime. Si le personnel des prisons D-Rad ex a bien reçu une formation spécialisée, elle est considérée généralement comme insuffisante, et, surtout, les programmes de «déradicalisation» restent un vœu pieux, car il s'agit là d'une compétence des Communautés qui n'ont pas les moyens d'envoyer assez de travailleurs psychosociaux. À côté des «terroristes» et assimilés, les prisons doivent aussi gérer le problème des condamnés pour d'autres faits et qui se sont radicalisés pendant leur détention. Selon la Sûreté de l'État, ils seraient 450, détenus surtout dans les prisons francophones.

« Chaque détenu est donc un peu coupable de radicalisation, soit parce qu'il pratique intensément sa religion, soit parce qu'il camoufle les signes extérieurs. »

voit dans les instructions de l'administration. On parle d'accorder plus d'attention à ceux qui montrent de l'intérêt pour la religion musulmane et on prévoit des formations supplémentaires pour les imams et conseillers islamiques. Cette surveillance accrue des musulmans, c'est comme un serpent qui se mord la queue. En surveillant davantage les détenus musulmans, y compris ceux qui pratiquent leur religion de manière normale, on les stigmatise, et cette stigmatisation peut conduire à une radicalisation.

AÉ: L'Observatoire international des prisons a vivement critiqué le régime particulier auquel sont soumis les détenus radicalisés et parle, pour certains d'entre eux, d'atteinte à leurs droits fondamentaux. C'est aussi votre avis ?

FX: À propos du régime de sécurité particulier, la Cour européenne des droits de l'homme estime que l'isolement social total est une forme de traitement inhumain. Concernant les sections D-Rad ex, l'article 8 de la Convention européenne n'accorde pas aux détenus le droit de choisir leur lieu de détention.

Le problème, c'est l'absence de recours possible contre les décisions de placement au sein d'une section D-Rad ex ou en RSPI alors que celles-ci restreignent certains droits. La loi de principes sur l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus avait prévu un système de plainte, mais ces articles ne sont toujours pas entrés en vigueur alors que la loi date de 2005. Pour moi, c'est un vrai souci, car les articles 6 et 13 de la Convention consacrent le droit à un recours effectif.

La France a changé de cap

Neuf mois seulement après leur création, le gouvernement français a fermé, en octobre 2016, les cinq structures accueillant les détenus radicalisés. Le ministre de la Justice de l'époque avait reconnu l'échec de la stratégie du regroupement des détenus condamnés pour des faits de terrorisme ou jugés dangereusement radicalisés. Certains avaient été placés dans ces unités « *alors qu'ils n'auraient jamais dû s'y trouver* ». Désormais, les détenus radicalisés sont répartis dans les différentes prisons. Auparavant, ils passent par six quartiers d'évaluation chargés d'orienter les détenus. Il reste malgré 300 places à l'isolement pour les détenus violents avec un régime particulier d'incarcération, mais sans programme de « déradicalisation ». Trois mois auparavant, le 30 juin 2016, la contrôleuse des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, avait rendu un rapport très critique sur les regroupements d'islamistes dans les cinq « unités dédiées » : manque de personnel formé et aguerri, programmes de déradicalisation disparates et sans contenu, mais, surtout, questionnement sur la stratégie même du regroupement. L'étanchéité de ces unités avec les autres quartiers de la prison n'a pas fonctionné. On a retrouvé des documents, des téléphones portables dans les cellules. Des pressions avaient été exercées par les détenus placés dans l'« unité dédiée » sur les autres codétenus pour qu'ils refusent la promenade. Des détenus, jugés radicalisés, se sont plaints d'être considérés comme des « pestiférés », d'être mêlés à des personnes « *qui avaient du sang sur les mains* » alors qu'ils n'avaient fait que participer à une filière de départ vers la Syrie. D'autres détenus, au contraire, se félicitaient d'être ensemble et d'instaurer « leurs » règles en matière de prière ou de discipline. Pour Adeline Hazan, le regroupement était « potentiellement dangereux » et glissait vers un régime d'isolement à la discrétion de l'administration pénitentiaire, créant ainsi une nouvelle catégorie de détenus, sans cadre juridique. Pour la contrôleuse, la France s'est contentée d'arrêter massivement des personnes soupçonnées de terrorisme et de radicalisation, de mélanger dans ces unités des profils différents avec le risque que certains détenus soient étiquetés durablement comme des islamistes radicaux et ne puissent se défaire de l'emprise de leurs codétenus.

Dire que la prison est un incubateur à terroristes est partiellement faux.

AÉ: Faut-il isoler les détenus radicalisés des autres? La France a fait volte-face dans ce domaine.

FX: Oui. Même si les Français poursuivent un système qui privilégie la mise à l'écart des détenus radicalisés, ils mettent aujourd'hui davantage l'accent sur l'évaluation préalable pour déterminer leur choix. En Belgique, nous avons suivi l'approche française d'isolement par le regroupement même si le plan « radicalisation en prison » s'en défend. Est-ce un dispositif efficace? Cela pose question sur deux points. Le premier, c'est qu'on ne tient pas compte du fait que la radicalisation est un processus. On regroupe des personnes n'ayant pas le même degré de radicalisation. Le problème est peut-être moindre en Belgique où le pays est plus petit et donc le nombre de radicalisés moindre, mais, en France, on a mis ensemble des personnes ayant des profils très différents, ce qui peut aboutir à un phénomène sectaire où des personnes ont une grande emprise sur les autres. La radicalisation peut augmenter à la fois parce que ces détenus se retrouvent ensemble mais aussi parce qu'ils sentent

la stigmatisation, notamment celle du personnel pénitentiaire, parce qu'on les écarte des autres en leur disant « Vous êtes au ban de la société, vous êtes irrécupérables ».

AÉ: Il n'existe aucune évaluation de l'une ou l'autre politique?

FX: Non, mais il faut reconnaître que c'est un phénomène nouveau et que les responsables politiques sont très démunis.

AÉ: On a souvent dit que la prison créait la radicalisation islamiste.

En France comme en Belgique, plusieurs terroristes sont passés par la case prison...

FX: Il faut relativiser ce phénomène. Dire que la prison est un incubateur à terroristes est partiellement faux. Plusieurs personnes estiment que la prison est un élément parmi d'autres dans le processus de radicalisation.

AÉ: Et la réinsertion? Tout se passe comme si on n'envisageait pas la sortie des personnes condamnées pour terrorisme.

FX: Pour l'instant, on n'est nulle part au niveau de la réinsertion, que ce soit

pour les détenus radicalisés comme pour les autres. Mais, pour les radicalisés, on peut se demander si ces personnes ne vont pas sortir dans un esprit encore plus « revanchard » compte tenu des conditions de détention. C'est là-dessus qu'il faut agir. Il faut que leurs droits fondamentaux soient respectés notamment celui de la liberté de religion ainsi que le droit à la vie familiale. En France, en particulier, c'est dramatique. Le parquet de Paris est seul compétent pour les infractions terroristes et donc toutes les personnes suspectées ou condamnées se retrouvent dans des prisons autour de Paris. Si la famille habite dans le sud du pays, la poursuite des liens va être très difficile. Pourtant la conservation de liens forts entre le détenu et sa famille est un frein à la radicalisation.

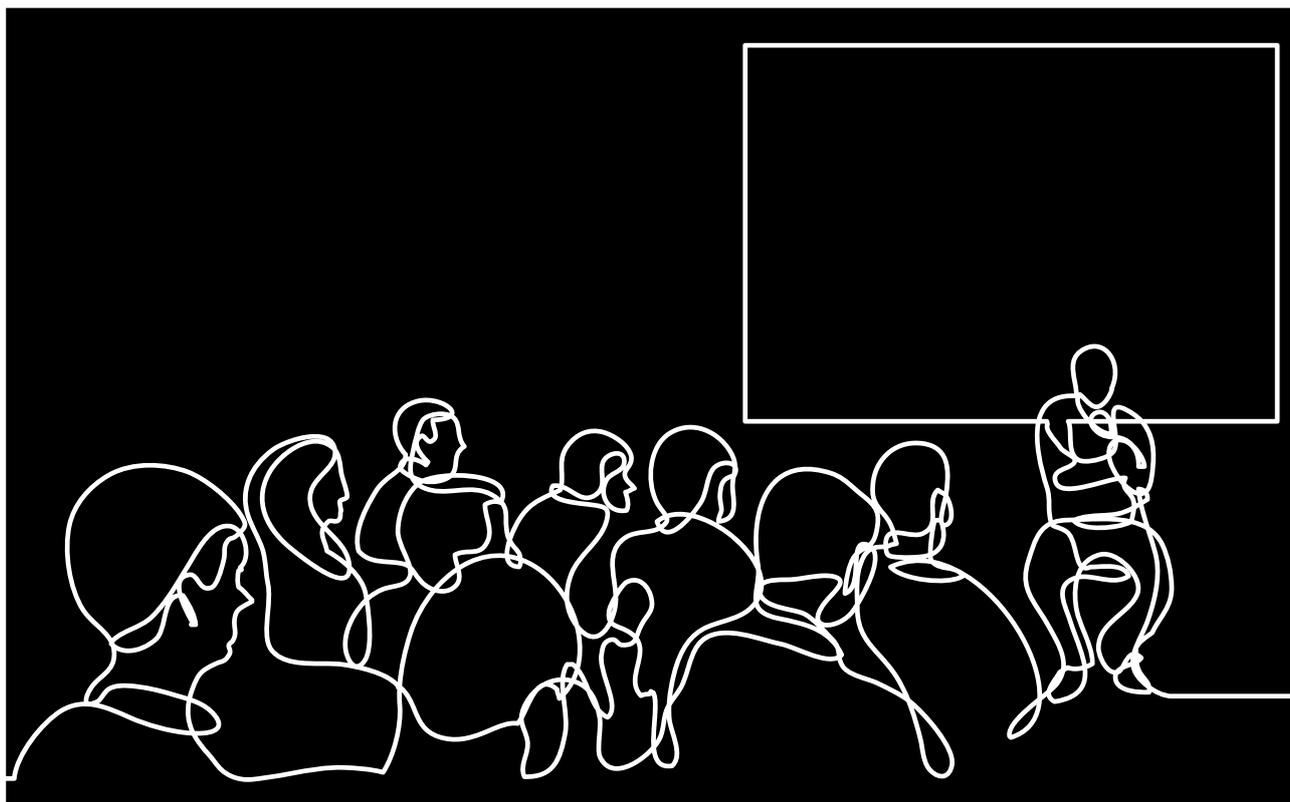
AÉ: Et en Belgique?

FX: Chez nous, pour les visites, on applique la loi de

manière très stricte. Pour ceux qui n'appartiennent pas à la famille, il faut pouvoir prouver un « intérêt légitime ». Et chaque visite doit être signalée dans l'application Sidis Suite. Il s'agit d'une application informatique qui regroupe toutes les informations concernant les détenus. Dans les instructions relatives à la radicalisation, il est demandé de donner un maximum d'informations dans le système Sidis Suite. Le moindre signe de radicalisation doit être signalé immédiatement. Toute personne qui rend visite à un détenu radicalisé fait aussi l'objet d'une intégration dans ce programme. Tout cela participe à un processus de surveillance très important qui s'explique sans doute par la peur de l'opinion publique. On dépense énormément sur le terrain répressif, au détriment d'autres secteurs dans lesquels il serait tout aussi important d'investir. ■

NOTE

1. *Alter Échos* (web), « Farhad Khosrokhavar: former pour prévenir la radicalisation », Manon Legrand, 5 juin 2015.



© SHUTTERSTOCK

Les travailleurs sociaux face à la radicalisation :

QUELLES FORMATIONS PROPOSÉES ?

Comment réagir face à un jeune qui manifeste son envie de partir en Syrie ? ou devant un homme qui refuse de serrer la main aux femmes ? Tel est le genre de questions auxquelles sont aujourd'hui confrontés les travailleurs sociaux. Pour les aider à y répondre, Corinne Torrekens, directrice de la spin-off de l'ULB DiverCity, et Myriem Amrani, coordinatrice de l'asbl Dakira, organisent chacune des formations. Nous les avons rencontrées.

PAR CANDICE VANHECKE

Alter Échos: Myriem Amrani et Corinne Torrekens, vos organismes ont chacun été mandatés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour proposer des formations sur le thème de la radicalisation violente. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Myriem Amrani: Les formations de Dakira s'adressent tant au grand public qu'à des groupes d'agents des services publics et de travailleurs sociaux, ou encore à des jeunes de 12-25 ans.

Nous proposons quatre modules: « Islam, islamisme, djihadisme », « Islam en Europe », « Femmes, féminismes, islam » et « Posture professionnelle des travailleurs sociaux face au radicalisme ».

Corinne Torrekens: Pour sa part, DiverCity forme essentiellement des travailleurs sociaux sur la radicalisation violente, et ce à la demande des services publics. Il peut s'agir de gardiens de la paix, de médiateurs, d'éducateurs ou d'animateurs socioculturels,

d'assistants sociaux, de directeurs d'écoles, etc. La formation dure une journée et cible donc, à chaque fois, un groupe de travailleurs particuliers.

Alter Échos: En quoi consistent ces formations? À fournir des outils pour détecter les signes de radicalisation?

CT: Disposer d'une boîte à outils pour détecter les radicaux, d'une solution «clé sur porte» pour faire face à la radicalisation, c'est effectivement le souhait principal de la majorité de nos participants. Mais les choses ne sont pas si simples. Parce qu'avant d'en arriver là, il y a d'abord toute une série de notions à définir, de concepts à clarifier. Qu'est-ce que l'islam? Qu'est-ce qui est écrit dans le Coran? Ça veut dire quoi, être musulman? etc.

Alter Échos: Les musulmans ne doivent donc pas apprendre grand-chose durant vos formations...

CT: Détrompez-vous. Nombre de musulmans, même pratiquants, ne connaissent pas forcément bien leur religion. Par exemple, lors d'une formation organisée pour des gardiens de la paix en Région bruxelloise, un participant fut très surpris de m'entendre parler des chiïtes et s'exclama: «C'est donc ça, les chiïtes! Moi, je pensais que c'était juste

de mauvais musulmans.»

Un exemple qui montre, au passage, l'influence d'une certaine forme d'orthodoxie sunnite sur une partie des musulmans... Outre cet enseignement ou, pour certains, ce rappel des bases de l'islam, nous examinons aussi ce qui peut être considéré ou non comme du ressort de la radicalisation. Par exemple, le fait de porter un voile austère ou le refus de serrer la main aux personnes de l'autre sexe constituent-ils autant d'indices de radicalisation? En fait, l'essentiel des questions porte sur lien présumé entre un positionnement religieux orthodoxe et la radicalisation violente.

Alter Échos: Myriem Amrani, le voile ou le refus de serrer la main identifiés d'emblée comme signes de radicalisation, c'est aussi ce que vous constatez lors de vos formations?

MA: Oui, ce sont vraiment deux points de fixation très forts. Or, il est important de comprendre que, plus que des marqueurs religieux, il s'agit, avant tout, de marqueurs d'appartenance à un groupe structurellement discriminé depuis des décennies, un phénomène qui a favorisé une certaine forme de repli. Depuis les émeutes de jeunes dans les années 90, on n'est pas parvenu à atteindre la pleine égalité citoyenne, les mêmes chances pour

«Faites votre boulot sans vous laisser déborder par des questions de valeurs.»

Myriem Amrani

tous d'accéder à un emploi ou à un logement décent. Aujourd'hui, la réponse à cette situation peut se résumer ainsi: «À défaut d'être égaux, soyons différents.» Cette différence passe par la mise en avant de marqueurs religieux. Et plus on critique ces marqueurs, plus ils deviennent ostentatoires. J'ajouterais que, outre l'envie de comprendre, il y a aussi un réel besoin chez les participants de pouvoir s'exprimer sans être forcément taxé de racisme parce qu'on est très critique envers l'islam ou sans se voir reprocher de jouer les victimes lorsqu'on évoque la question des discriminations. Certains Belges de souche avouent se sentir «envahis» par l'Islam, les musulmans. De leur côté, les Belges de culture musulmane ont souvent l'impression qu'on les assimile aux terroristes de l'«État islamique». Dans un premier temps, les formations que nous organisons font donc office de catharsis.

CT: Lorsque j'ai affaire à un public très «belgo-belge», comme c'est le

cas dans certains endroits reculés de Wallonie, les réactions vont même au-delà. Pour certains, les radicaux sont partout. Ils en voient matin, midi et soir. Alors, bien sûr, quand ils découvrent les chiffres relatifs au radicalisme en Belgique, ils tombent à la renverse. Logique puisque, à leurs yeux, une femme voilée ou un barbu d'origine étrangère est assimilé à une personne radicalisée. C'est aussi avec ce type de public que j'assiste parfois à une véritable libération de la parole raciste et islamophobe. À tous les coups, le fait d'associer le terme «belge» avec «musulman» ou «d'origine maghrébine» provoque regards en coin et grommellements. À Bruxelles par contre, où je forme des groupes beaucoup plus diversifiés sur le plan ethnoculturel, les discours interpellants - pour ne pas dire plus - sont surtout de nature complotiste. Par exemple, le 11-Septembre a été organisé par les Américains, Daech est une création d'Israël et j'en passe. Dans les deux cas, c'est inquiétant,

surtout lorsqu'il s'agit de professionnels chargés d'encadrer des mineurs.

Alter Échos: Pas évident de déconstruire ce genre d'idées en une, deux ou trois journées de formation. Quelle réponse apportez-vous à de tels propos ?

MA: Le plus important, c'est d'amener le travailleur social à faire la part des choses entre la façon dont il vit son identité, ce qu'il pense sur tel ou tel sujet et la mission professionnelle qui lui a été confiée. Le danger, c'est de tout emmêler. Évidemment, si le travailleur sent que, en tant qu'individu, il est véritablement en contradiction avec l'institution qu'il représente, il doit en tirer les conséquences qui s'imposent. Cependant, il existe des cas où la question du religieux ou des valeurs masque, en réalité, un problème classique de relations humaines. Je vous donne un exemple, réel. Un coordinateur d'une maison de jeunes avait autorisé certains travailleurs à prier durant leurs heures de travail. Problème, il s'agissait d'une association laïque subsidiée par les pouvoirs publics. Cas typique de pression du religieux qui finit par envahir l'espace professionnel ? Absolument pas. À aucun moment, les travailleurs musulmans n'avaient fait de la « pause-prière » une revendication

professionnelle forte. Par contre, cette question avait effectivement été utilisée par le coordinateur, qui n'était lui-même pas musulman, pour faciliter les rapports avec son équipe. Elle servait en quelque sorte de monnaie d'échange, par exemple sur la question des horaires des permanences. On est là face à un cas problématique de gestion des ressources humaines, masqué par une question religieuse.

Alter Échos: Peur de l'islam chez les uns, sentiment d'être rejetés par l'ensemble de la société chez les autres... Ça doit être compliqué de vous retrouver face à un public mixte, non ?

CT: Au contraire. Rien de pire qu'un public totalement homogène. Si une personne entend ses collègues exprimer à haute voix des a priori qu'elle-même cultive déjà, cela ne va pas l'aider à s'en distancier. C'est beaucoup plus facile avec un public mixte, composé de travailleurs musulmans et non musulmans. On peut s'appuyer sur les parcours personnels des uns et des autres pour déconstruire certaines idées préconçues. Ça force à adopter une position de décentration et de réflexivité.

MA: Dès qu'il y a de la mixité, on voit les clichés s'effriter en direct. Je me souviens d'un travailleur de Bruxelles-Laïque qui avait débattu avec des

animateurs de Molenbeek lors d'une formation donnée peu après les attentats de Paris. Pour lui, ce fut un réel soulagement d'entendre que ces travailleurs de confession musulmane, dont certains portaient d'ailleurs la barbe, étaient aussi révoltés que lui face aux atrocités commises par les djihadistes. Surtout, il a pu témoigner du sentiment de menace qu'il ressentait en tant qu'athée convaincu... Et se rendre compte que ses confrères musulmans étaient tout à fait capables de respecter ses certitudes quant à la non-existence d'un Dieu.

Alter Échos: On l'aura compris, il n'existe pas de solution « clé sur porte » contre la radicalisation. Mais, sans déflorer le contenu de vos formations respectives, pouvez-vous donner quelques conseils aux travailleurs susceptibles de devoir un jour affronter ce phénomène ?

MA: Le meilleur conseil à donner à un travailleur social ? Faites votre boulot sans vous laisser déborder par des questions de valeurs. N'entrez pas sur ce terrain-là car, sinon, c'est la porte ouverte à la surenchère avec votre

public. Ne vous arrêtez pas à la longueur du voile ou de la barbe de la personne que vous avez en face de vous. Ce n'est pas contre vous, et votre identité n'est pas en jeu. Ce qui compte, c'est l'autorité que vous représentez, les valeurs de l'institution pour laquelle vous travaillez.

CT: Face à un éventuel cas de radicalisation, il convient d'abord d'identifier le nœud du problème, puis de réfléchir à la personne qui, au sein du réseau auquel on appartient, peut s'avérer une aide utile. Par exemple, si on a affaire à un ado qui se pose des questions sur le texte coranique, on peut essayer d'identifier un imam capable l'accompagner dans sa démarche spirituelle. Si le jeune est bouleversé par le sort des Rohingyas, il serait bon de l'aiguiller vers une association dans laquelle il pourrait s'investir de manière constructive. Il y a, par contre, une chose à ne surtout pas faire avec un gamin qui, par exemple, crie qu'il veut se barrer en Irak, c'est de le renvoyer de l'école ou de l'écarter de toute structure sociale. Dans ce cas, on risque de le perdre. Et peut-être définitivement. ■

NOTES

1. Les chiites représentent environ 15 % des musulmans à travers le monde. À la différence des sunnites, ils ne reconnaissent qu'Ali, le quatrième calife comme successeur légitime du Prophète.

Education:
Islam est
PAIX

RADICALISATION: le secteur jeunesse, ACTEUR DE PRÉVENTION

Au lendemain des attentats bruxellois, la ministre Isabelle Simonis a présenté onze mesures de lutte contre la radicalisation des jeunes. Ces mesures préventives s'appuient essentiellement sur le secteur jeunesse.

PAR CÉDRIC VALLET

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°421 du 18 avril 2016.

Par un étrange hasard, la ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, a présenté son plan de lutte contre le radicalisme au lendemain des attentats de Bruxelles, le 23 mars. « À côté du volet répressif, l'autre enjeu de taille de la lutte contre les radicalismes se situe en amont, dans la prévention et le projet de société porté et proposé aux citoyens et aux jeunes », a-t-on pu lire dans son communiqué de presse.

Les onze mesures préventives qu'elle a fait adopter par le gouvernement, dans le cadre d'un plan plus vaste de prévention du radicalisme que la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en 2015, s'adressent donc aux jeunes. Elles partent du constat que « 269 Belges »

étaient comptabilisés en Syrie en 2015 par l'organisme de coordination et d'analyse de la menace (l'Ocam). Et, plus largement, ce plan fait écho aux préoccupations d'un secteur jeunesse qui fait l'aveu, selon l'équipe de la ministre, « d'une faiblesse des relations de confiance entre jeunes et professionnels ».

Ces mesures se situent dans le prolongement des « réflexions et actions menées depuis 2015 » par la ministre. En effet, l'an passé, près de 200 acteurs de terrain du secteur ont assisté à quatre formations qui traitaient de radicalisme mais aussi de vivre-ensemble.

En 2016, trois autres formations sont prévues, afin d'imaginer des « actions sur le radicalisme ». Un colloque

universitaire devrait être mis sur pied, ainsi qu'une pièce de théâtre « *par et pour les animateurs* ». Enfin, les problèmes liés aux radicalismes devraient être inclus dans la « formation des cadres du secteur jeunesse ». Voilà pour le travail de formation. L'idée est clairement de « consolider la capacité des professionnels à établir un dialogue de confiance » sur ces questions.

À côté de ces mesures annoncées pour ces prochains mois, la ministre met l'accent sur des projets plus « structurels ». On évoque le cadastre de l'offre jeunesse (avec, comme objectif sous-jacent, le renforcement du secteur) ou l'établissement d'un « relevé des problèmes rencontrés sur le terrain en lien avec le radicalisme ». La création d'un dispositif d'actions « positives » dans les centres urbains, la mise sur pied d'une « formation obligatoire des cadres » sont listées. La ministre ressort même de son chapeau le fameux « service citoyen », souvent évoqué, jamais appliqué. Toutes ces mesures seront traversées

par quatre grands axes, dont certains sont assez classiques pour le secteur : l'analyse des discours médiatiques, la liberté d'expression, la législation anti-discrimination et l'aptitude à la communication interculturelle.

On trouve donc un peu de tout dans ce plan de prévention contre le radicalisme (la ministre en profite par exemple pour promouvoir sa politique de pla-

« tout ce qui
permet d'outiller
les éducateurs
est le bienvenu »

Mohamed Mezgout, MJ Vision

Dans ce contexte particulier, « tout ce qui permet d'outiller les éducateurs est le bienvenu ». D'ailleurs, à la MJ Vision, on n'a pas attendu le plan de la ministre pour agir : « Vu les questions des jeunes, nous avons organisé un colloque avec des sociologues, des islamologues. Beaucoup de jeunes ont répondu présent. Nous avons aussi organisé une rencontre avec des mères de jeunes partis en Syrie. » Aux yeux de Mohamed Mezgout, la mission même du secteur jeunesse, qui est de former des « Cracs » (pour citoyens responsables actifs, critiques et solidaires), est un travail contre la radicalisation religieuse.

Un point de vue partagé à la maison de jeunes Interpôles, dans le quartier Anneessens, au centre de Bruxelles. C'est ce qu'explique Serge Noël, superviseur de la MJ : « Si on considère que les racines sont

à trouver dans la déshérence sociale et culturelle de certains jeunes, alors cela fait 16 ans qu'on fait de la déradicalisation, depuis l'ouverture de la structure. » Mais pour Serge Noël, il ne faut pas aborder ces thèmes de manière trop stigmatisante, en focalisant sur l'islam : « Il y a une crispation sur ces questions, certains de ces jeunes ont une façon très sensible de vivre leur islam. » Le superviseur d'Interpôles préfère que ces questions soient abordées via des rencontres interculturelles.

Parler de radicalisation religieuse sans stigmatiser une religion. Un prérequis essentiel pour la Fédération des maisons de jeunes. « Nous avons trouvé les formations de l'an passé très positives, affirme Antoinette Corongiu, la directrice. Car, justement, elles évitaient la stigmatisation et ont été ouvertes à des thèmes comme l'éducation aux médias, l'interculturalité. C'est important d'outiller des animateurs à des enjeux

teformes locales de politique jeunesse, dont le rapport avec le radicalisme est pour le moins lointain). Une chose est sûre, Isabelle Simonis compte s'appuyer en premier lieu sur le secteur organisé, organisations de jeunesse, centres et maisons de jeunes, pour déployer son action. Avec bien sûr un écueil majeur : passer à côté des jeunes qui ne fréquentent pas ces structures.

Sur le terrain, certaines maisons de jeunes soulignent l'importance de la formation de leurs travailleurs. Mohamed Mezgout dirige la maison de jeunes « Vision » à Schaerbeek. Il est catégorique : « Les jeunes posent des questions au sujet du radicalisme, du terrorisme. Nous ne sommes pas loin de l'aéroport. Certains de jeunes ont des proches qui travaillaient à Zaventem le jour de l'attentat; certains de leurs amis ont été blessés; et d'autres jeunes connaissent, même indirectement, des auteurs des faits ou des complices. »

La grogne du Conseil de la jeunesse

Charles Coibion est président du Conseil de la jeunesse. Il regrette que son organisation - censée représenter l'avis de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles - n'ait pas été associée à la réflexion qui a accouché de ce plan de prévention du radicalisme, ni même été avertie de son existence. « Nous le regrettons car cela concerne directement les jeunes, affirme-t-il. Et ce thème nous tient à cœur car nous participons à de nombreux projets liés à la citoyenneté. De plus, lorsqu'on regarde à l'étranger, en France, au Danemark, en Australie, les programmes anti-radicalisation qui fonctionnent sont ceux qui associent tous les acteurs impliqués, y compris les jeunes. Là, la prise de décision vient du haut. »

Passé la déception, le Conseil de la jeunesse, par la voix de son président, livre ses premières impressions au sujet de ce plan : « Il y a des choses positives dans ces onze mesures. La ministre souligne le problème de la désinformation des jeunes, du manque de confiance envers les médias et les responsables politiques. C'est un vrai enjeu. » Toutefois, pour Charles Coibion, ce plan manque un peu de souffle, de mesures concrètes : « Je demanderai à la ministre ce qu'elle compte faire concrètement pour valoriser les jeunes. » Enfin, le Conseil de la jeunesse tient à « prendre du recul » et souhaite que l'on insiste davantage sur le « parcours positif de jeunes qui réussissent et qui s'en sortent ».

NOUS VOULONS LA PAIX
 ATHEIST,
 MUSLIM
 We are one!

de société. C'est même essentiel car les éducateurs sont souvent sollicités sur ces questions, et certains sont assez désemparés face aux propos des jeunes. »

Un constat partagé par Pierre Evrard, qui dirige l'autre grande fédération : la Fédération des centres de jeunes en milieu populaire (FCJMP). Selon lui, « même si les jeunes impliqués dans ces attentats n'étaient pas, pour la plupart,

secteur jeunesse qui considèrent que leur rôle est avant tout de contribuer à l'épanouissement des jeunes, à l'émergence d'un esprit critique, créatif et citoyen. La prévention, elle, relèverait d'autres acteurs, l'aide à la jeunesse (par les services d'aide en milieu ouvert) ou, dans un autre style, les services prévention des communes, aux visées davantage sécuritaires, financés par le minis-

sommes des acteurs de terrain de première ligne, confrontés à ces jeunes désœuvrés. Les maisons de jeunes sont souvent le réceptacle de ce désœuvrement. Quand, face à des jeunes de Molenbeek ou d'ailleurs, on fait de l'éducation à la citoyenneté, eh bien nous faisons de la prévention. Le problème, c'est qu'en Belgique, il y a une juxtaposition de services dont les réflexions ne sont pas partagées. »

Une dernière remarque qui fait écho au texte que publiait Felice Dassetto, sociologue spécialiste de l'Islam, sur son blogue au lendemain des attentats de Bruxelles : « La prévention devra être davantage guidée par une vision cohérente et fondée : l'impression actuelle est que chacun ouvre sa petite boutique en matière de prévention. Je ne connais pas bien ce qui se passe du côté flamand, mais tant au fédéral qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région bruxelloise ou en Wallonie, il me semble qu'on avance dans le désordre et sans vision cohérente. Au-delà de l'urgence, il faut un plan stratégique cohérent de collaboration entre toutes les instances. » ■

« Si on considère que les racines sont à trouver dans la déshérence sociale et culturelle de certains jeunes, alors cela fait 16 ans qu'on fait de la déradicalisation. »

Serge Noël, superviseur de la maison de jeunes Interpôles, à Anneessens

dans nos maisons de jeunes, on constate qu'ils exercent une sorte de fascination sur les autres jeunes dans certains quartiers. Ceux qui partent combattre donnent l'impression d'avoir une vie facile. Ils deviennent des sortes de modèles. On peut parler de tout cela en maison de jeunes et, modestement, espérer les amener sur un autre terrain ».

Vers une mission de prévention

À la lecture du plan d'Isabelle Simonis, on comprend que le secteur jeunesse soit appelé à orienter ses missions selon un axe plus préventif qu'auparavant : un sujet sensible pour certains acteurs du

tère de l'Intérieur. Il ne s'agirait pas de mélanger les torchons et les serviettes.

Sur ce point, la Fédération des maisons de jeunes restera vigilante. « Nous restons clairs sur nos fondamentaux, précise Antoinette Corongiu. Les centres et maisons de jeunes n'ont pas nécessairement pour mission de faire de la prévention. Mais, attention, que nos actions produisent des effets indirects de prévention, c'est tant mieux, nous ne pouvons que nous en réjouir. »

À la FCJMP, le point de vue est différent : oui, les maisons et centres de jeunes sont des acteurs de prévention. C'est Pierre Evrard qui l'affirme : « Nous

EN SAVOIR+

- Alter Échos n°398, « Isabelle Simonis : 'Recréer du lien avec la jeunesse' », Cédric Vallet, mars 2015.

WEB+

- « Gouvernement Michel : chronique des premiers pas : Quand la perte du lien social radicalise les jeunes », 13 mars, 2015, par Coline Delcour et Brice Ryckaert, étudiants du MIASI de l'IESSID, catégorie sociale de la Haute École Paul-Henri Spaak.

échos

DU CRÉDIT ET DE L'ENDETTEMENT



- La **prévention du surendettement, la médiation de dettes et le règlement collectif de dettes** font partie de votre pratique professionnelle quotidienne.
- Sur ces questions, vous appréciez de connaître les **dernières législations**, les **problématiques émergentes**, les **témoignages** de professionnels du secteur, en d'autres termes, vous voulez être et rester informé(e).

L'info professionnelle dont vous avez besoin

Découvrez **les Échos du Crédit et de l'Endettement, la seule publication belge francophone spécialisée dans ce secteur.**

- Dans chaque numéro, une dizaine d'articles et un dossier complet (**quelques sujets** : le règlement collectif de dettes, l'e-credit et crédit en peer to peer, la déontologie des médiateurs de dettes, vivre le surendettement en couple, la guidance budgétaire, le surendettement et l'emploi, etc.)
- De l'actualité, des analyses, des interviews, une rubrique juridique, des articles méthodologiques, des brèves, des billets d'humeur.
- **Revue trimestrielle** | 32 pages | 36 € par an | 12 € pour un exemplaire.

Seulement 36€ par an !

Vous êtes intéressé(e) ? Abonnez-vous :
cela ne coûte **que 36 € par an !**

**Plus d'infos ?
02 541 85 23**

FORMULAIRE D'ABONNEMENT (un an - 4 numéros - TVA et frais de port compris)

À faxer au **02 231 15 59** ou à renvoyer à Agence Alter - 57 rue Guillaume Tell - 1060 Bruxelles.

L'abonnement sera activé dès réception de votre paiement. Plus d'infos ? Tél. : 02 541 85 23 ou marie-eve.merckx@alter.be

Vous pouvez également vous abonner en ligne sur le site www.echosducredit.be

- Je m'abonne aux Échos du Crédit et de l'Endettement pour 36 €/an
- Je souhaite recevoir **ex. supplémentaire(s)** à la même adresse pour seulement 18 €/an par exemplaire (50% de réduction)
- En tant qu'**abonné à Alter Echos**, je bénéficie d'une **réduction de 20 %** sur mon abonnement aux Echos du Crédit -
N° client Alter : _____
- Je m'engage à payer mon abonnement dès réception de la facture.

Organisme : _____ TVA (si assujetti) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Tél : _____

Radicalisme: le grand saut pour les jeunes... et pour les travailleurs sociaux?

Radicalisme : paroles de travailleurs sociaux

On les dit parfois abattus. Ou au contraire déterminés à continuer leur travail, convaincus de l'utilité de celui-ci. À la suite des attentats de Paris, les travailleurs des AMO, maisons et autres centres de jeunes sont en première ligne. *Alter Échos* est allé à leur rencontre.

PAR JULIEN WINKEL

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°418 du 10 mars 2016.

« Ça va changer la donne. » Voilà plusieurs années que Farid Mebarki a créé l'association française « Presse & Cité », qui anime un réseau d'une quinzaine de médias en milieu populaire outre-Quiévrain. Les questions de radicalisme, lui et ses collaborateurs les abordaient jusqu'à il y a peu au travers d'éditos « *pas toujours satisfaisants* ». Par manque de moyens, mais aussi parce « *qu'il était compliqué pour un média comme le nôtre de parler d'un sujet aussi clivant*, explique-t-il. La plupart des publications issues de notre secteur se sont construites en s'opposant aux médias dominants, qui ont largement investi ce

type de sujets de façon souvent anxieuse. Nos lignes éditoriales se prêtent donc assez mal à envisager le fait qu'il existe aussi des mouvements inquiétants dans les quartiers populaires ».

Aujourd'hui, Farid Mebarki se dit « *K-O debout* » face aux attentats ayant ébranlé la France en 2015. Et déplore le traitement « *insuffisant* » de ces questions par les médias en milieu populaire. Pourtant, il l'a dit, les événements de Paris pourraient changer la donne. Et pas qu'au niveau du traitement de l'information. Les enjeux pour les travailleurs sociaux, singulièrement ceux impliqués dans le travail avec les jeunes, sont également nombreux. En France, mais aussi à Bruxelles.

Dans toutes les bouches

Du côté de la commune d'Evere, Youssef Izarzar dresse un constat similaire à celui de Farid Mebarki. Sauf que Youssef Izarzar n'est pas journaliste mais éducateur spécialisé et directeur délégué à la gestion journalière de la maison de jeunes Regard. « *Tous les travailleurs de terrain devraient travailler sur la question du radicalisme, le sujet est dans la bouche de tous nos jeunes*, constate-t-il. *Mais le sujet est parfois tabou, sensible, et beaucoup d'éducateurs ont peur de l'aborder. Il existe une crainte de renforcer la stigmatisation, peur que certains propos soient sortis de leur contexte et nuisent aux structures.* » Un constat effectué également par Alexandre Ansay, coordinateur du Centre régional d'appui à la cohésion sociale du CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle) et bénévole pour l'association « Actes et

« Il était
compliqué
pour un média
comme le
nôtre de parler
d'un sujet aussi
clivant. »

Farid Mebarki, Presse & Cité

Paroles ». Pour lui, un certain nombre de travailleurs craindraient de se retrouver « *en défaut de loyauté* » par rapport à leur public s'ils devaient aborder cette problématique.

Il faut dire que le climat actuel peut poser problème. Pour les pouvoirs publics, la tentation est grande de transformer les travailleurs sociaux en « détecteurs

de radicaux », comme *Alter Échos* l'avait souligné dans son dossier « Assistants sociaux : détecteurs de radicaux » (voir *Alter Échos* n°397 du 17/2/2015). Au risque de venir briser la confiance parfois fragile entre travailleurs et jeunes. Une confiance pourtant indispensable pour que ces derniers se livrent et qu'un travail puisse être mené avec eux sur des sujets sensibles. Car ces jeunes semblent en avoir gros sur le cœur. Tous les travailleurs que nous avons rencontrés décrivent ce même contexte de défiance vis-à-vis de l'ordre démocratique, de sentiment de relégation, de discrimination, de violence symbolique de la part de l'État. « *Ces jeunes vivent leur citoyenneté de manière conflictuelle. Ils se sentent belges, mais ont l'impression qu'ils ne sont pas acceptés* », souligne Youssef Izarzar. Dans ce contexte, les crispations sont nombreuses. Notamment sur certaines thématiques récurrentes, comme la question du voile et le conflit israélo-palestinien, sorte d'alpha et d'oméga. « *On a parfois l'impression que tout tourne autour de ça* », entendrons-nous souvent.

Pour Alexandre Ansay, ce malaise serait d'autant plus important que beaucoup de ces jeunes se trouveraient aujourd'hui dans une forme d'insécurité culturelle. « *Il faut les mettre en contact avec l'histoire de leur famille, avec ce dont ils sont les héritiers. N'oublions pas qu'un des premiers principes sectaires, utilisé par Daesh, c'est de couper les gens de leur famille, de leur passé* », explique-t-il. Face à ce maelström de problèmes, la tentation est parfois de grande pour certains jeunes d'opter pour une forme de radicalité, de rupture censée conférer une structure à celui qui la choisit. « *Il faudrait que les jeunes puissent voir leur situation sur le terrain s'améliorer. Sans cela, on va continuer à donner du grain à moudre à ceux qui veulent importer une certaine vision de l'islam* », prévient Khaled Boutaffala, directeur de l'AMO Atmosphères, située à Schaerbeek.

Ce constat cruel n'empêche pas les travailleurs sociaux de se montrer parfois critiques vis-à-vis de la « communauté ». « *La communauté musulmane doit aussi se regarder dans un miroir, notamment sur les questions d'homosexualité* », ajoute Khaled Boutaffala. Alexandre Ansay admet quant à lui que « *l'offre radicale, celle de l'islamisme, existe. Et c'est un courant très puissant, il ne faut pas être naïf par rapport à ça* ». Pour Youssef Izarzar, si les musulmans se sentent mis de côté, il existerait aussi une responsabilité de leur côté. « *Il faut qu'eux aussi soient des acteurs de changement* », explique-t-il.

Éviter le frontal

Que peuvent faire les travailleurs sociaux ? Tous en conviennent : face à une personne radicalisée, ils se trouvent souvent démunis. « *Pour une personne radicalisée, vous êtes le mauvais. Penser que je pourrais retirer cela de la tête de quelqu'un, c'est délicat* », explique Khaled Boutaffala. Tous soulignent aussi qu'il est compliqué de déceler une personne se radicalisant. Et la difficulté d'établir des « curseurs », variables par rapport à la sensibilité des travailleurs sociaux. Des travailleurs qui, d'après une source préférant rester anonyme, « *doivent aussi pour certains remettre en cause leurs croyances limitantes, leurs dogmes, quels qu'ils soient* ».

Mais qu'en est-il du travail en amont ? Pour beaucoup, y aller de manière « frontale » sur cette question pourrait être contre-productif. « *Ce qui est clair, c'est que si on envoie quelqu'un sur le terrain avec un objectif de lutte sous une bannière 'Lutte contre le radicalisme', cela ne va pas fonctionner* », souligne Alexandre Ansay. Pour Khaled Boutaffala, la situation actuelle ne changera en tout cas rien au travail de l'AMO Atmosphères. « *Nous allons continuer à faire sortir les jeunes du quartier, à miser sur la culture, explique-t-il. Cela a juste mis le malaise en lumière. Et cela rappelle que ce que*

« Tous les travailleurs de terrain devraient travailler sur la question du radicalisme. »

Youssef Izzarzar, maison de jeunes Regard

nous disons depuis des années est juste. Notre rôle est aussi de relayer les difficultés. Il faut que les gens soient entendus. »

D'après Youssef Izzarzar, certaines associations se trouvaient jusqu'à il y a peu démunies lorsqu'il s'agissait d'aborder la question du radicalisme, ne sachant pas par où commencer. Pour lui, une pièce de théâtre comme *Djihad*, d'Ismaël Saidi, a au moins eu le mérite de leur donner un « prétexte » pour lancer le débat. Du côté de la maison de jeunes Regard, on a en tout cas pris la question à bras-le-corps. La structure a décidé de travailler sur les questions de radicalisme après que les travailleurs se sont rendu compte que les jeunes « avaient une volonté d'expression à ce sujet », selon Youssef Izzarzar. « Au début, j'y ai été tout doucement, je me demandais s'ils allaient me voir plutôt comme un indicateur que comme un éducateur. Il ne fallait pas les prendre de manière frontale », sourit-il.

Très vite cependant, la machine s'emballe. Un voyage à La Réunion, terre de cohabitation entre plusieurs religions (christianisme, hindouisme, islam, judaïsme) est prévu pour bientôt. Les jeunes tenteront de répondre à la question de savoir comment concilier citoyenneté, modernité et religiosité. La maison de jeunes met également sur pied des rencontres avec des mères de jeunes partis en Syrie, une visite du Musée juif de Bruxelles. Des débats, de l'impro et des joutes verbales avec d'autres maisons de jeunes wallonnes et bruxelloises – comprenant des populations d'origines différentes de celles des jeunes de la maison Regard – sont organisés. On y parle de sujets pas forcément liés au radicalisme, comme la liberté d'expression, la majorité sexuelle. « Nous essayons de leur

montrer qu'on peut s'exprimer autrement que de manière violente, explique Youssef Izzarzar. Nous travaillons sur les contacts, les valeurs, la remise en cause de leurs préjugés.

C'est parfois compliqué, ces jeunes sont discriminés mais aussi discriminants. Il faut pouvoir les laisser parler et les laisser dire des choses assez dures. » Un commentaire que l'on retrouve également du côté d'Alexandre Ansay. « On écarte parfois des projets parce que des propos inacceptables y sont tenus par les participants. Mais il faut pouvoir entendre cela pour ensuite le contrer, mettre de la complexité, donner accès à la parole, au symbolique », explique-t-il.

Un momentum ?

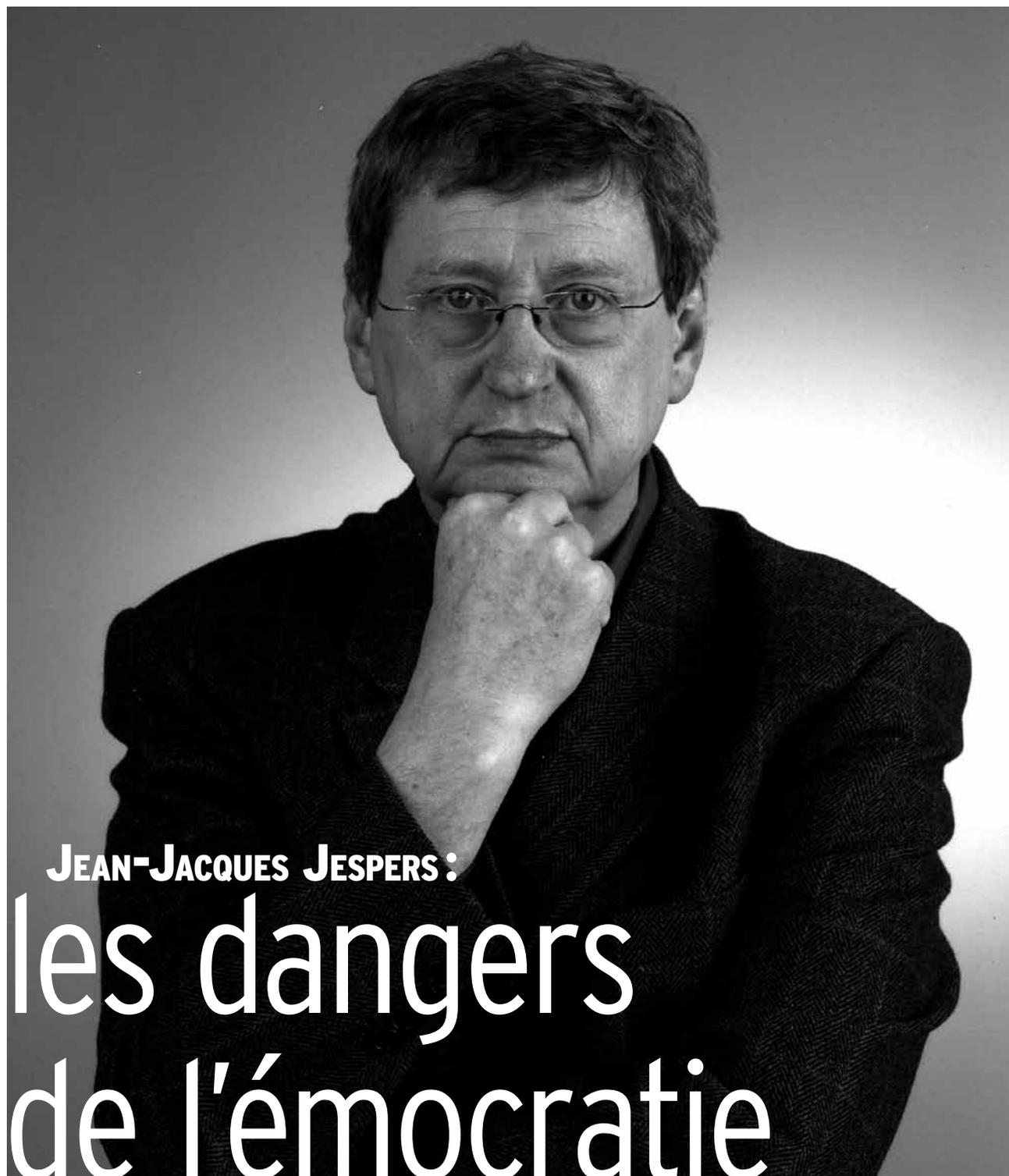
Aussi intéressants soient-ils, ces projets ne constituent malheureusement que des « initiatives citoyennes ». L'absence d'une politique concertée et évaluée – en plus de moyens – sur cette question entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique est aussi régulièrement soulignée. « On est toujours dans le 'Allons-y', sans vraiment d'évaluation, déplore Khaled Boutaffala. Et on cède aussi à la passion. » Une passion symbolisée pour lui par les appels à projets, notamment celui lancé récemment par la Cocof visant « le renforcement des reliances, contre le repli sur soi et la désocialisation dans les quartiers ». Celui-ci semble parfois envisagé avec scepticisme. Ce type de mécanisme ne risque-t-il pas de favoriser des projets bien « institutionnalisés », portés par des structures rodées à ce type de fonctionnement ? Alors que, pour certains, cette « force de l'habitude » est aussi problématique...

Il n'empêche, le fait que l'appel à projets insiste sur le vivre-ensemble semble positif pour la majorité des intervenants. Un vivre-ensemble dont beaucoup de monde souligne la nécessité. Mais un vivre-ensemble qui ne soit pas trop « bisounours ». « Il ne s'agit pas d'avoir un

sentimentalisme naïf de l'autre, on n'est pas sur RTL, ajoute Alexandre Ansay. Il s'agit de se donner les moyens de soutenir des méthodologies pour produire des identités partagées, mutualisées. » Pour le travailleur du CBAI, le concept de « vivre-ensemble » a fait face à une certaine hostilité de la part du monde politique ces dernières années. « Charles Picqué appelait ça le 'Thé à la menthe'. Il y avait cette idée qu'il s'agissait de petites activités difficilement évaluables. Plus difficilement en tous cas que les progrès en français d'une femme inscrite dans un cours de langue. » Se serait ensuivie une approche plus « marxiste », centrée sur l'idée qu'il fallait renforcer les capacités individuelles des individus. Sans travailler sur ce que l'on voulait faire ensemble. Aujourd'hui, le « vivre-ensemble » semble donc avoir à nouveau le vent en poupe dans l'approche des questions liées au radicalisme. L'époque est aussi parfois présentée comme un momentum. Et la situation comme une sorte de levier pour résoudre certains problèmes. « Avant, les jeunes en difficulté étaient toxicos. Cela ne concernait pas beaucoup de monde. Maintenant, ils se radicalisent. Et cela nous concerne tous », avons-nous entendu au détour d'un couloir... ■

EN SAVOIR+

- « Assistants sociaux : détecteurs de radicaux », *Alter Échos* n°397, février 2015 (dossier).
- « Farhad Khosrokhavar : former pour prévenir la radicalisation », Fil infos d'*Alter Échos*, 5 juin 2015, Manon Legrand.
- « Anne-Claire Orban, anthropologue : 'Dans le racisme contemporain, la hiérarchie des cultures a remplacé celle des races' », Fil infos d'*Alter Échos*, 15 août 2015, Manon Legrand.
- « Quand la perte du lien social radicalise les jeunes », *Alter Médialab*, 13 mars 2015.



JEAN-JACQUES JESPERS :
**les dangers
de l'émocratie**

Pour Jean-Jacques Jaspers, professeur de journalisme à l'ULB, médias et responsables politiques font régner l'émocratie, un néologisme pour signifier un système où les décisions et les discours sont dictés par l'émotion. Cette stratégie est exacerbée dans le contexte actuel de peur et de perte de repères.

PAR MANON LEGRAND

Cet article a été publié le 15 avril 2016 sur www.alterechos.be

« Les partis gouvernent par sondages, dans le sens du peuple. Ils sont tentés de donner une satisfaction immédiate aux émotions populaires. »

Alter Échos: Au lendemain des attentats, vous avez, dans un message posté sur les réseaux sociaux, pointé du doigt le fait que ni les médias ni personne ne reconnaissent que « la principale responsabilité (des attentats, NDLR) revient aux politiques d'austérité menées par les gouvernements européens depuis des dizaines d'années ».

Jean-Jacques Jaspers: Il s'agissait d'un message par rapport à l'analyse des médias sur les attentats et les dysfonctionnements de la société plus généralement. J'ai en effet trouvé cela très étrange que personne ne fasse le rapport entre ces dysfonctionnements et le désinvestissement croissant dans les biens communs, c'est-à-dire l'enseignement, la culture, l'action sociale... J'ai eu le sentiment que tout s'effondrait quand j'entendais les plafonds des tunnels et des musées s'écrouler, la mauvaise circulation de l'information et des fiches signalétiques entre les services de police... Je me pose cette question: à qui profite cet effondrement? On le constate, les inégalités se

creusent. Les bénéfices des sociétés augmentent (les profits nets engrangés par les sociétés belges ont progressé de 32,7% en 2015 pour atteindre un montant total de 18,3 milliards d'euros, *L'Écho*, 2 avril 2016, NDLR), les salaires des CEO augmentent. Ce sont des signes d'une société de plus en plus binaire. La radicalisation est liée à ce contexte. Le désinvestissement dans l'action culturelle locale, dans les services d'accompagnement des jeunes dans les quartiers ou encore dans les infrastructures sportives, joue sur la psychologie d'un certain nombre de jeunes qui se disent que toutes les voies sont bloquées.

A.É.: Quel est le problème des médias dans leur couverture médiatique des attentats?

J.-J. J.: « *Les médias ne nous disent pas quoi penser mais nous disent ce à quoi il faut penser* », comme le disaient deux sociologues américains McCombs et Shaw dans les années 70. Dans leur couverture des attentats, les grands médias nous ont mis en tête un certain

nombre de questions. On a beaucoup glosé autour de la lutte antiterroriste, mais aussi mis en rapport, plus implicitement, les attentats avec la question du vivre-ensemble. De cette manière, on suggère au public l'idée d'une responsabilité collective de la communauté musulmane par rapport à ce qui s'est passé. Aussi, on avance que c'est dans l'intégration que se situe une des clés du problème. Or, le terrorisme n'a pas grand-chose à voir avec la radicalisation. Il est beaucoup plus lié à la géopolitique. Il suffit de regarder le profil des « agents » sur le terrain: ils sont, c'est vrai, issus de la communauté arabo-musulmane, mais ce sont des malfrats, qui ont pour la plupart fait un passage par la prison. Ils basculent très vite et sont mis au service d'une opération politico-militaire. Il faut distinguer radicalisation, départ en Syrie et attentat terroriste. De nombreux jeunes qui partent en Syrie le font dans une optique révolutionnaire et humanitaire: ils veulent aider un peuple opprimé. Je ne nie pas qu'ils soient « *brainwashed* »... Le terrorisme à Paris ou à

Bruxelles est une opération militaire avec pour objectif de frapper l'adversaire derrière le front. Les Occidentaux recueillent les fruits de leurs interventions en Irak, en Syrie, en Libye, sous forme de représailles. Le rapport avec la situation sociale des quartiers de Molenbeek est lointain.

A.É.: Quelle position les médias devraient-ils adopter?

J.-J. J.: Il y a un problème dans la manière dont on situe l'événement dans un récit. L'écrivain Fouad Laroui l'a très bien exprimé. Il dit « *qu'il faut réécrire l'histoire du XX^e siècle, en intégrant, celui des perdants aussi, de ceux qu'on a colonisés, 'écrasés', humiliés* » (Fouad Laroui, Un récit qui n'oublie pas les perdants, *Libération*, 10 décembre 2015). Le récit occidental part du principe que notre position morale et intellectuelle est la bonne. Les personnes concernées - comme les femmes voilées - ne sont jamais consultées ou le sont rarement. Les médias donnent des tribunes à des intellectuels comme Alain Finkielkraut qui tiennent le discours: « *Vous devez*

Il faut distinguer radicalisation, départ en Syrie et attentat terroriste.

vous intégrer, vous devez accepter notre cadre de référence et le fait que vous soyez une minorité.» Ces personnalités ne veulent emboîter le pas à aucun autre discours que le leur. Ils ont un écho politique évident. Or, si l'on regarde les événements du point de vue géopolitique, un autre cadrage est possible. Si l'on se place du point de vue du récit arabo-musulman, on perçoit alors la responsabilité occidentale, les humiliations successives infligées par l'Occident, des conquêtes coloniales à l'intervention en Syrie. On se rend compte alors que cette perspective historique peut se révéler assez convaincante pour soulever les consciences et entraîner un sentiment de ras-le-bol dans le chef des populations issues de l'immigration, d'autant que ces humiliations du passé retentissent aujourd'hui dans les multiples discriminations.

A.É. : On semble loin de cette analyse aujourd'hui. D'autant que les médias sont selon vous de plus en plus dictés par l'émotion.

J.-J. J. : Le marché médiatique est de plus

en plus difficile, les acteurs se multiplient, la circulation de l'info est devenue horizontale. Dans ce contexte, les médias, auparavant chiens de garde de la démocratie, cherchent le retentissement, agissent sur l'émotionnel parce que cela est plus simple et rentable. Je nomme cela l'émocratie, ou l'émotocratie. J'ai inventé ce néologisme il y a une dizaine d'années pour expliquer que le pouvoir politique utilise l'émotion pour s'imposer aux citoyens et que les discours se construisent à partir des émotions.

A.É. : Cette primauté de l'émotion dans les médias a des conséquences politiques.

J.-J. J. : C'est un cercle vicieux. Les responsables politiques emboîtent le pas aux médias et tentent de répondre aux peurs qui y sont relayées. La sécurité est une réponse. Au lendemain des attentats, le gouvernement a pris des mesures comme l'extension des horaires de perquisition. Quand Michelle Martin a obtenu une libération conditionnelle, le débat sur les peines

incompressibles et les libérations conditionnelles était relancé. Tout ça pour donner l'impression aux électeurs qu'on réagit, qu'on apaise leur colère. C'est très caractéristique de l'évolution de notre démocratie. Les partis gouvernent par sondages, dans le sens du peuple. Ils sont tentés de donner une satisfaction immédiate aux émotions populaires. Des mesures symboliques sont prises pour rassurer les gens qui se sentent menacés par les politiques d'austérité. Les événements terroristes viennent renforcer la peur et la perte de repères, dans un monde multipolaire inquiétant et paradoxal.

A.É. : L'émocratie a-t-elle besoin de boucs émissaires ?

J.-J. J. : Dans une situation où le pouvoir a délibérément abandonné une partie de son emprise sur la réalité, ça l'arrange qu'il y ait des boucs émissaires. Dans la manière dont on pose la question du vivre-ensemble aujourd'hui, il y a un risque clair que soit stigmatisée une partie de la population comme vivier des problèmes.

A.É. : Qui sont-ils ?

J.-J. J. : Ce sont ces entités vastes composées des pauvres. Dans tous les pays d'Europe, ce sont eux qu'on pénalise par la restriction des aides sociales, la fermeture des frontières ou encore en considérant que la fraude sociale est plus grave que la fraude fiscale. *« La classe dangereuse »,* comme on la nommait au XIX^e siècle, rassemble aujourd'hui ceux qui sont susceptibles de réclamer leur dû, une catégorie indistincte dans laquelle on met les chômeurs, les étrangers, etc. Ils font peur à ceux qui *« ont encore un peu de quoi »*. La colère et l'inquiétude légitimes se tournent vers les plus pauvres au lieu de se tourner vers les vrais responsables de la situation. ■

El Hajjaji et Dassetto croisent leurs regards sur la radicalisation

Alter Échos: Monsieur El Hajjaji, vous êtes l'un des initiateurs du texte « Convergences musulmanes de Belgique contre la radicalisation et pour la citoyenneté ». Pouvez-vous nous expliquer l'origine de cette déclaration ?

Hajib El Hajjaji: Les personnes qui ont commis les actes meurtriers à Paris l'ont fait en se revendiquant de la religion musulmane. Cela nous interpelle, vu que nous sommes de confession musulmane, et que nous ne partageons pas cette compréhension de l'islam et nous la condamnons. Après la condamnation et l'émotion, nous ne voulions pas en rester là. Comment est-ce qu'on peut prendre, sur ce défi-là, notre responsabilité, en tant que citoyens et membres actifs de la communauté musulmane ? Cette initiative a un caractère inédit : des associations de sensibilités différentes se sont réunies. Nous avons pris conscience qu'il fallait être des acteurs de changement. L'idée est par exemple que les jeunes reçoivent des messages plus cohérents dans différents lieux au sein desquels des discours, sur lesquels on peut avoir une maîtrise, sont exprimés. Que cela soit à la mosquée, via l'imam, à l'école via le professeur de religion ou chez les scouts musulmans.

A.E.: C'est surtout un appel interne au monde musulman ?

Comment expliquer la radicalisation de jeunes musulmans en Belgique ? Quelle place pour l'islam dans notre pays ? Interview croisée de Felice Dassetto, sociologue à l'UCL et créateur du Centre interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain, et de Hajib El Hajjaji, du centre islamique de Verviers et porte-parole de l'initiative « Convergences musulmanes de Belgique contre la radicalisation et pour la citoyenneté ». **PAR CÉDRIC VALLET**

Cet article a été publié le 18 février 2015 dans Alter Échos n°397

H.E.H.: Répondre au défi du radicalisme, la communauté musulmane n'y arrivera pas seule. L'idée c'est aussi d'interpeller le politique pour dire que derrière ces actes graves il y a des opportunités pour accélérer la normalisation de la présence des citoyens musulmans. Et cela passe par des choses très concrètes comme la demande d'une émission concédée au culte musulman sur l'audiovisuel public. Cela permettrait d'amener un contre-discours à l'actualité qui parle souvent de manière négative de l'islam.

A.E.: Monsieur Dassetto, quel est votre avis sur cette initiative, car vous évoquez souvent le manque de leadership de l'islam belge ?

Felice Dassetto: C'est une excellente initiative d'avoir regroupé toutes ces personnes qui prennent position contre le radicalisme. Mais ce qui m'a frappé, c'est que cette déclaration donne le sentiment d'un

regard intracommunautaire insistant sur le tort fait à la communauté musulmane alors que le tort majeur a été subi par les 17 victimes. Quant aux revendications politiques, elles sont très institutionnelles. Malheureusement, on ne trouve pas de retour critique sur la pensée musulmane en amont des projets politiques. On lit surtout des demandes de plus d'islam, de davantage d'institutionnalisation de l'islam, de plus de moyens.

« Certains des jeunes qui partent en Syrie le font en réponse à des frustrations »

A.E.: Faut-il davantage d'autocritique au sein de la (ou des) communauté musulmane belge ?

H.E.H.: Oui. Mais je tiens à préciser que ce texte est écrit par des musulmans qui ont d'abord condamné les actes. La deuxième étape est celle de l'action. Dans ce texte, tout n'est pas revendication. Nous faisons par exemple le constat que certains des jeunes qui

partent en Syrie le font en réponse à des frustrations. Il faut pouvoir détecter, désamorcer ces frustrations et amener autre chose. Nous proposons de construire un récit national dans lequel les musulmans ont leur place. On sait que les jeunes, aujourd'hui, sont désabusés. Lorsqu'ils sont de confession musulmane, cela engendre une difficulté supplémentaire. La succession des difficultés : profils de jeunes, origine sociale, parfois dans des quartiers compliqués, peu de qualifications pour certains, une pratique de l'islam visible, cette suite d'éléments fait qu'il existe des handicaps par rapport à leur intégration et à leur participation dans la société.

A.E.: Felice Dassetto, sur ce profil dressé par monsieur El Hajjaji, de jeunes musulmans qui, face à un cumul de frustrations, se tourneraient vers des voies religieuses radicales...

F.D.: Ce sont des



© MARGOD'HEYGERE

explications simples qui permettent d'éviter de mettre le doigt sur le discours musulman lui-même. Si vous aviez raison, cela voudrait dire que tous les jeunes sans emploi parti- raient au djihad, ce qui n'est pas le cas, loin de là. Ces frustrations, qui existent, sont en partie construites, notamment par un type de discours musulman « ordinaire » qui revient constamment sur le fait que l'on n'est pas accepté dans la société, que les musulmans sont discriminés. Je n'entends pas vraiment de critiques de ce discours, sauf dans des cas extrêmes.

H.E.H.: Ce discours « ordinaire », des jeunes y ont accès, moi aussi j'y ai accès. La différence, c'est qu'il existe une offre d'un discours radical, surtout sur internet, qui polarise. Malgré cela, des jeunes opèrent un processus de résilience. Malgré les épreuves, ils arrivent à ne pas s'enfermer dans des positions de victimes et à garder des ressources. D'autres n'y parviennent pas. Et je tiens à vous donner un exemple.

« Nous avons pris conscience qu'il fallait être des acteurs de changement. »

Hajib El Hajjaji, porte-parole de Convergences musulmanes

Convergences musulmanes

Le 29 janvier, plus de 60 associations musulmanes de Belgique ont publié un texte intitulé « Convergences musulmanes de Belgique contre la radicalisation et pour la citoyenneté ». On y trouve des associations ou organisations religieuses de tendances différentes comme les scouts et guides musulmans de Belgique, l'Union des mosquées de la Région bruxelloise ou l'Exécutif des musulmans de Belgique. Le texte est porté par Hajib El Hajjaji, membre du parti Écolo et cadre du centre culturel islamique de Verviers (considéré comme proche des Frères musulmans). Ce texte est une réaction aux attentats parisiens. « Les tragiques événements ont mis en danger l'avenir de notre présence paisible », peut-on lire. Les signataires appellent « chacun à prendre ses responsabilités » afin de « réfléchir sur le mieux vivre ensemble » et de promouvoir un « islam généreux ».

Quatre axes de travail sont proposés : l'élaboration d'une compréhension commune de l'islam, l'éducation dans la paix, la lutte efficace contre les discriminations, la valorisation de la contribution musulmane en Europe et en Belgique.

Le collectif fait aussi des demandes institutionnelles très concrètes : demande d'émissions concédées à la télé et à la radio, engagement massif d'aumôniers, formation de responsables et d'éducateurs spécialisés dans la gestion du fait religieux. On évoque aussi la nécessaire concertation entre responsables de communautés musulmanes locales, la police et les services de prévention ainsi que la lutte contre les inégalités.

Dans la foulée des événements parisiens, d'autres mouvements commencent à fleurir. Hassan Boussetta, sociologue (conseiller communal PS), a lancé le mouvement « Article 193 ». L'idée est aussi de lutter contre le radicalisme et de réfléchir au « vivre-ensemble », au-delà des appartenances religieuses.

Enfin, Hamid Benichou, policier bruxellois, actif dans l'associatif musulman, a décidé lui aussi de lancer son propre mouvement, critiquant « l'agenda caché » de Convergences musulmanes « portée par des mouvements proches des Frères musulmans », disait-il dans *La Libre Belgique* du 31 janvier.

« Cette déclaration donne le sentiment d'un regard intra-communautaire insistant sur le tort fait à la communauté musulmane alors que le tort majeur a été subi par les 17 victimes. » **Felice Dassetto, sociologue**

Un jeune de Verviers, qui est allé en Syrie. Quelques mois avant son départ, il était allé manifester devant l'ambassade de Birmanie, en soutien à la communauté musulmane des Rohingya, massacrée. Il s'est fait interpellé par la police, il s'est fait frapper. Cet élément a pu jouer dans le fait qu'il perde confiance en l'État. Pour ces jeunes, il faut mettre en place quelque chose. Et quand nous demandons des espaces de discussion avec les policiers, c'est notamment pour désamorcer ce genre de tensions. Car les discours binaires de Daesh et consorts peuvent trouver un écho positif auprès de jeunes qui se sentent dévalorisés.

A.E. : Certains plaident, en réponse à la radicalisation, pour un « Islam belge ». Qu'en pensez-vous ?

H.E.H. : Tout dépend de ce qu'on veut dire par là. Si cela veut dire que l'on va toucher aux fondements de la religion musulmane, c'est le travail des théologiens. La société civile est apte à poser des questions aux théologiens qui donnent des réponses conciliant à la fois la fidélité avec les sources de l'islam et les exigences du contexte dans lequel on vit en Belgique. C'est pour ça qu'on doit avoir effectivement une production d'un discours musulman qui soit belge et pas importé des pays étrangers. Un institut de formation permettant à des jeunes qui le

souhaiteraient de se former en Belgique serait intéressant. Mais, de nouveau, si l'État ne met pas d'argent dans ces projets, alors ce sont vers des investisseurs étrangers que les responsables religieux se tourneront, avec tous les risques que ça pourrait avoir.

Aux racines de la radicalisation

A.E. : Est-ce que la tolérance qui a pu exister à l'égard d'influences étrangères sur l'islam de Belgique n'a pas contribué à faire le lit du radicalisme ?

H.E.H. : Je dirais oui, mais principalement par internet. Aujourd'hui, Daesh a bien compris que la communication est un marqueur puissant. Et nous n'avons pas pu amener autre chose. En sortant toutes les thématiques religieuses du champ social, on est en train de fermer les yeux sur cette dimension-là, intimement liée à l'individu, qui, lui, va chercher des réponses ailleurs. Il faut renforcer les espaces de débat, dans la communauté, mais aussi entre musulmans et non-musulmans, afin d'avancer.

F.D. : C'est une vieille histoire qui renvoie à l'extension d'un islam politique et à la diffusion du salafisme en Belgique, via le Centre islamique et culturel de Belgique et la mosquée du Cinquante-naire (financée par l'Arabie saoudite, NDLR). C'est cet

islam « ordinaire » qui a créé un terreau favorable à des dérives extrémistes. Je suis d'accord, bien sûr, sur le rôle d'internet, mais il y a aussi une responsabilité du discours intra-belge, y compris dans les mosquées. Non pas qu'on y prône le radicalisme, mais on y trouve les prémices d'un islam normatif, d'une pureté islamique, d'un malaise par rapport au contexte social, d'un mal-être en Belgique qui fait que quelqu'un, à un certain moment, dans un ensemble de circonstances, pris par le jeu de l'internet, dans des réseaux, peut décider d'aller plus loin, d'aller chercher le « véritable lieu de l'islam ».

H.E.H. : La radicalisation ne se fait plus nécessairement dans les mosquées. Il faut être attentif à des lieux de radicalisation nouveaux, dans des cercles privés, dans des snacks, dans des salles de sport.

A.E. : Comme solution à la radicalisation, on évoque beaucoup l'idée de « cours de citoyenneté » à l'école...

H.E.H. : Les musulmans se retrouvent dans un jeu de ping-pong entre partisans de cours de religion et de cours de philosophie. Certains croient qu'en résolvant cette question-là on va lutter contre la radicalisation. Si on met toutes les philosophies dans le même panier, on va avoir tendance à les

simplifier. Ce dont on a besoin, c'est de montrer aux jeunes, à l'intérieur de la religion musulmane, la diversité. Un professeur de religion musulmane aura plus de facilités à le faire dans son cours. Il faudrait plus d'espaces de débat, pas nécessairement dans le cours de religion.

F.D. : Si le monde laïque demande si fort un cours de citoyenneté, c'est parce qu'il veut tenter de contrer un discours musulman. Il veut quelque part se donner des garanties, dans son inquiétude de détenir une sorte de vérité sur la citoyenneté. Mais cette idée est une vaccination par des placebos. Chaque cours a et devrait avoir une dimension de citoyenneté. Vouloir coller par le haut quelques principes philosophiques, cela me semble nier tout le travail que les autres professeurs réalisent. Et c'est se donner l'illusion que cette petite injection de citoyenneté changerait quelque chose.

H.E.H. : Ce qui me heurte, c'est que la volonté farouche de ceux qui veulent de la mixité culturelle, j'aimerais la voir pour promouvoir la mixité sociale dans ce système scolaire qui fonctionne en quasi-marché, avec d'énormes différences entre les écoles. ■

Cet article a été publié dans Alter Échos n°397 du 18 février 2015.

« Le vrai courage est de recréer

DU LIEN »

Pierre Biélande est journaliste et formateur en déconstruction des préjugés pour l'ONG Échos Communication. Au lendemain des événements tragiques de ce 13 novembre, il nous envoie une carte blanche qui invite à recréer du lien avec nos voisins musulmans. Hasard du calendrier, Échos Communication a lancé le 16 novembre une campagne de sensibilisation au Vivre Ensemble : www.ilssontfouscesgens.be. Elle se présente comme un « voyage » à la rencontre de la différence à travers cinq « escales » qui examinent chacune un des aspects de la construction des préjugés.

Cet article a été publié dans *Alter Échos* n°413 du 17 novembre 2015

Bruelles. 13 novembre 2015, 21h26. Moment d'émotion au Stade Roi Baudouin dans le match Belgique-Italie. A la 39^e minute, le stade s'arrête en mémoire des victimes du Heysel. 22h25, la Belgique mène 3-1. 22h35, un message curieux : « Trois explosions au stade de France... Houlà, c'est du sérieux ! ». Un coup d'œil indique qu'il se passe quelque chose à Paris. Quatre morts dans une fusillade. Puis, c'est l'emballement.

Comme le 7 janvier, je suis atterré. Les informations relatives aux attentats se bousculent. Impression de chaos complet. Un abîme de tristesse. Des calculs imprécis annoncent jusqu'à 160 morts, des dizaines de blessés. 3h00 du matin, je vais dormir.

Bruxelles. 14 novembre. 09h00. Après réveil, retour sur l'actualité dramatique. Je réalise que mes amis parisiens pourraient faire partie des victimes. Surtout leurs enfants. On annonce 82 morts au Bataclan. Les coups de fil s'enchaînent. Au fur et à mesure les nouvelles rassurantes arrivent. Tous vont bien.

Bruxelles. 12h14. Je monte. Je vois ma fille dans sa chambre. La porte est grande ouverte. Elle a 15 ans. Elle a l'air atterrée. Je comprends. Son amie habite Paris. Tout va bien, elle est en vie. Je parle à ma fille. Elle a peur pour son amie qui est paniquée. Elle n'ose plus sortir de chez elle. Sur les réseaux, les témoignages s'enchaînent. De l'émotion pure, instantanée, sans filtre. Ma fille pose des questions, attend des réponses. « Ils peuvent faire ça ici ? Ils vont le refaire à Paris ? Quand est-ce que ce sera fini ? » Les réponses ne sont pas rassurantes pour elle. Elle ne veut qu'une chose : être rassurée. Je la rassure. Enfin, j'essaie.

Je ne sais comment lui expliquer la complexité de ce qui se passe. Les jeux cachés de la politique internationale, les chocs culturels, les injustices commises par les gens – vous et moi – par les entreprises, les États, le système néolibéral,

la discrimination, les blessures, les indignations, les peurs, la perte de sens qui frappe de nombreux jeunes. Elle sait que je donne des formations sur les préjugés. Que je peux lui expliquer une multitude de choses. Elle sourit : « C'est jamais simple avec toi ».

Je sortais d'une formation sur la déconstruction des préjugés. Une seule journée où ma collègue et moi avons transmis quelques informations parmi les dizaines à transmettre. Une jour-

Ces penseurs de l'intégrisme ont une expérience empirique du cercle vicieux des préjugés et des discriminations.

née où nous avons essayé de provoquer quelques prises de conscience. Difficile. Derrière ce que nous savons être d'énormes simplifications, la parole resurgit chez les participants : « Il y a beaucoup à digérer. C'est complexe. ».

Complexe ? Assurément. Sauf pour certains qui ont développé une stratégie simple et démoniaque. L'un des

volets de cette stratégie est résumé par un analyste : « Pour soulever les peuples musulmans, il faut exporter le conflit. Les Occidentaux se retourneront contre les musulmans. » Dingue, non ? Pas du tout. Ces penseurs de l'intégrisme ont une expérience empirique du cercle vicieux des préjugés et des discriminations. Ils savent que si leurs terro-

des injustices.

Daesh sait que notre réaction sera en premier lieu : de la sécurité, encore plus de sécurité. Les responsables de Daesh savent qu'à défaut de savoir comment identifier un terroriste au premier coup d'œil, nous mettrons tous ceux qui sont susceptibles de leur ressembler, d'appartenir au même groupe, dans un même

Le comble, c'est sans doute que nous allons associer dans nos cerveaux ceux-là même qui cherchent à échapper au conflit syrien avec ceux qui tuent des innocents ici.

ristes se font exploser chez nous au cri de « Allah Akbar », s'ils mitraillent des innocents, nous ferons inconsciemment l'association entre eux et les musulmans d'origine maghrébine habitant ici, avec nous. Ils savent que les discriminations dont ceux-ci font déjà l'objet se renforceront. Qu'elles seront le terreau d'une nouvelle colère, le terreau pour recruter de nouveaux adeptes. Ces intégristes savent que même si notre raison nous dit que nous ne pouvons associer l'islam à l'islamisme, nos mécanismes cérébraux se contenteront de petites choses pour provoquer des associations conscientes ou inconscientes : il porte la barbe et une djellaba... c'est une djihadiste, un terroriste. L'association est directe. C'est ce qui resurgit dans nos formations sur la déconstruction des préjugés. C'est ce que nous annoncent Solomon Ash, Bruner et Tagiuri, trois théoriciens de la psychologie sociale.

Ces intégristes qui ont pour nom Daesh savent que si la peur nous domine, elle nous empêchera de recréer le lien qui nous permettrait de mettre fin au cercle vicieux des discriminations,

panier. Et que nous nous méfierons d'eux davantage encore. Ces penseurs savent que les employeurs seront de plus en plus rétifs à engager des personnes d'origine maghrébine. Ils savent qu'en rue, ce seront les contrôles répétés des mêmes personnes où la force et la colère risquent de se répondre. Et comment faire autrement ? En nous terrorisant, ils feront en sorte que nous soyons injustes, consciemment ou non, à l'égard d'une autre population innocente, celle de l'immense majorité des musulmans qui ne rêvent que d'une chose : vivre en paix, à Bruxelles, à Paris, au Maroc, en Algérie, en Indonésie, en Syrie, là et ailleurs. Le comble, c'est sans doute que nous allons associer dans nos cerveaux ceux-là mêmes qui cherchent à échapper au conflit syrien avec ceux qui tuent des innocents ici.

Ma fille descend, m'écoute et me regarde : « Papa, comment veux-tu que je crée des liens avec eux puisque j'en ai peur ? » Sarkozy a raison, il nous faut de la sécurité. La peur est notre pire ennemie.

Sarkozy a tort. Il ne dit jamais

comment s'attaquer aux racines du mal, au terreau qui donnera l'envie à des jeunes de partir là-bas en Syrie. Puis de revenir ici. Pour se faire exploser parmi nous.

Nous, Belges, qui ne sommes pas d'origine maghrébine ne pouvons porter toutes les responsabilités de ce qui se passe. Quelle serait notre responsabilité par rapport à l'invasion de l'Irak en 2003 ? Nous nous y étions opposés. En quoi sommes-nous responsables des conflits internes au monde musulman ? Des haines qui opposent sunnites, chiïtes, salafistes et autres ? Du fait qu'un dictateur fou a gazé une partie de sa population ? En quoi sommes-nous responsables, de ça et de tant d'autres choses ?

Nous ne pouvons porter ces responsabilités. Mais nous pouvons agir ici et maintenant. Le vrai courage aujourd'hui est non seulement de s'attaquer à la barbarie des attentats, mais surtout de créer ou de recréer un vrai lien avec les communautés discriminées, écartées. Le vrai courage est de repartir ici vers eux, d'apprendre à nous connaître, à nous respecter, à vivre avec eux. Le vrai courage pour eux est d'accepter les mains tendues, ou de tendre des mains vers nous. Sans plus attendre. Le vrai courage est d'expliquer, de comprendre, d'agir ici. Tout de suite. Le vrai courage est d'admettre que là-bas, tous les jours, en pire, ils vivent l'enfer que nous avons connu cette nuit du 13 novembre. Je passe devant la mosquée Assalam en allant rechercher ma fille. J'ai envie de sonner. Pas le temps aujourd'hui. Le quotidien me rattrape. Je dois acheter des ampoules. Futile et pourtant nécessaire. J'y retourne, une prochaine fois. Promis. ■

WEB+

■ www.ilssontfouscesgens.be

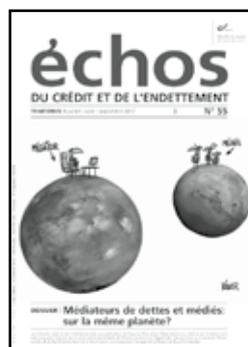


L'AGENCE ALTER PRODUIT DEUX REVUES D'INTÉRÊT PUBLIC



ALTER ÉCHOS

L'actualité sociale en Belgique, avec le décodeur!



ÉCHOS DU CRÉDIT & DE L'ENDETTEMENT

Les enjeux du surendettement & de la médiation de dettes, avec la traduction!

OFFRE SPÉCIALE FÊTES VALABLE JUSQU'AU 15 JANVIER 2018

VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR LA REVUE DANS TOUS SES ÉTATS?

Abonnez-vous à la **formule mixte** (web/papier) pour **125 80€/an**, donc pour **6,66€/mois!**
LA FORMULE MIXTE = 1 exemplaire papier de la revue à chaque parution (20 numéros/an) + 6 accès personnalisés à l'intégralité des contenus en ligne et aux archives pour une durée d'un an...!

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER, MAIS SUR LE COURT TERME?

OPTEZ POUR LA FORMULE DÉCOUVERTE = 1 exemplaire papier de la revue à chaque parution (6 numéros) + 6 accès personnalisés à l'intégralité des contenus en ligne et aux archives pour une durée de trois mois et pour **29 15€** donc **5€/mois.**

VOUS SOUHAITEZ (VOUS) OFFRIR UN ABONNEMENT À CETTE REVUE TRIMESTRIELLE ?

Abonnez-vous pour **25€** au lieu de 36€, pour une durée d'un an.

**PRODUIRE UNE INFORMATION DE FOND ET DE QUALITÉ IMPLIQUE UN COÛT. SOUTENEZ-NOUS !
ABONNEZ-VOUS À NOS REVUES !**

**POUR LES INTÉRESSÉ.E.S
INFOS ET CONTACT
MMX@ALTER.BE - 02 541 85 20**

Abonnez-vous !

alteréchos

Tarifs / Formules d'abonnement

Revue bimensuelle - 21 numéros/an - 2 fois par mois, sauf avril, juillet, août et décembre (les prix s'entendent TVA et port compris pour la Belgique).

Abonnement Découverte: 19 €

3 mois d'abonnement à la revue bimensuelle imprimée (6 numéros)

+ 6 codes d'accès pour la consultation en ligne.

Abonnement papier + web: 125 €

Revue bimensuelle imprimée

+ 6 codes d'accès pour la consultation en ligne.

Abonnement papier uniquement: 80 €

Revue bimensuelle imprimée.

Abonnement web uniquement: 95 €

6 codes d'accès pour la consultation en ligne, accès aux archives de 18 ans de publication et à un moteur de recherche performant.

Autres formules: sur demande.



Comment faire? Un simple mail à abonnement@alter.be. Mentionnez qu'il s'agit d'une demande d'abonnement et laissez-nous vos nom et numéro de téléphone. Nous vous recontacterons dans les 48 heures. Un coup de téléphone au 02 541 85 20 ou directement sur le site web d'Alter Échos <http://www.alterechos.be/abonnements-alter-echos>

Alter Échos est une publication de

Agence Alter

Grâce au soutien du Service de l'Éducation permanente et de la direction générale de l'Aide à la jeunesse du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles: des directions générales opérationnelles de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6), des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5), et de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4) du Service public de Wallonie: de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, et de l'Administration de l'Économie et de l'Emploi du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale: de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale: et de Bruxelles Environnement.



Alter Échos est membre de l'Union de la presse périodique

Alter Échos est imprimé sur un papier issu de forêts gérées de façon durable

CECI N'EST PAS UNE PUBLICITÉ (MAIS ÇA POURRAIT L'ÊTRE)

VOUS SOUHAITEZ INSÉRER UNE PUBLICITÉ (ÉVÉNEMENT, FORMATION, COLLOQUE ...) DANS NOS PAGES OU SUR NOTRE SITE WEB ?

FAITES APPEL AU **KIT ANNONCES** DE L'AGENCE ALTER !

CE KIT DÉCLINE TOUS LES FORMATS D'ANNONCE QUE NOUS PROPOSONS, **À DES PRIX AVANTAGEUX !**

INFOS / CONTACT

02 541 85 20

mmx@alter.be

ou là encore :

alterechos.be/annonceurs/

GARDEZ-MOI !

